

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

Janvier 1720.

TOME XXXII.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacree Majesté Imp
periale & Catholique, & Aprobation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

3

LA CLEF DU CABINET,
DES
PRINCES DE L'EUROPE;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Janvier 1720.

ARTICLE I.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

LE Reverend Pere Louis Hugo Cha-
noine Prémontré, Docteur en
Theologie, Abbé Titulaire d'An-
dré-Fontaine, & Coadjuteur de
l'Abbaye d'Estival, ayant été char-
gé par un Resultat du Chapitre General tenu
à Prémontré en 1717. de travailler aux Fastes
& aux Annales de l'Ordre, & de les rédiger
en un seul Corps; il a été enjoint par un
Mandement exprés du General dudit Ordre
à tous les Abbez & Superieurs des Maisons
qui le composent, de communiquer les Titres
& Documentens qui se trouvent dans leurs Ab-
bayes, afin de contribuer à la perfection de
cet Ouvrage. Mais comme il pouroit se faire
que des Maisons Religieuses des autres Or-
dres, & même des Particuliers, auroient des
Memoires ou autres piéces concernant celui

*Annales de
l'Ordre de
Prémontré.*

de Prémontré, qui pourroient entrer & trouver place dans ces Annales, ils font de même prier d'en faire part, principalement de celles ci-après énoncées.

1. Les Bulles des Souverains Pontifes en copies bien collationnées & authentiques: les Diplomes des Empereurs, des Rois & des Princes qui n'ont pas encore été rendus publics. & qui ne se trouvent pas dans la Bibliothèque de Prémontré: pourvu qu'ils expliquent les Prééminences, les Privilèges, l'honneur & la discipline de l'Ordre, ou qu'ils contiennent des Fondations celebres,

2. La Succession Chronologique des Abbex, recueillie & appuyée par les Titres certains; s'il est arrivé quelque événement pendant qu'ils ont gouverné les Abbayes, qui puisse éclaircir l'Histoire Ecclesiastique en la discipline de l'Ordre, on peut le marquer dans un Memoire, & en fournir les Titres & Documents.

3. Les Ouvrages manuscrits qui se trouvent dans les Bibliothèques, les Chartres concernant les Reliques déposées dans les Trésors des Maisons; quelles sont les Prééminences & les droits accordés aux Abbex, tant en regard du spirituel que du temporel. On demande aussi des notices exactes des Prevôtes Religieuses & des Cures, s'il s'en trouve.

4. Les Histôires des Saints de l'Ordre écrites par les Auteurs Contemporains, ou puisées dans les meilleures sources.

5. Par quel accident les Abbayes Primatiales ont perdu leurs Filiales, si c'est par l'injure des tems ou le saccagement des Heretiques. Et s'il se trouve quelque Titre qui puisse servir

des Princes &c. Janvier 1720. 3
vir à leur retablissement, ou à éclaircir la
succession des Abbz. on prie de les envoyer.

6. Les Inscriptions des Mausolées des Rois,
des Princes ou des grands hommes qui ont choisi
leurs sepultures dans les Eglises de l'Ordre.

7. Un détail clair & critique des Chanoines
de l'Ordre qui se sont rendu illustre dans
la Republique des Lettres; les Ouvrages qu'ils
ont donné au Public, & le Catalogue de leurs
Livres; s'il s'en trouve quelque uns qui aient
assisté à des Conciles, ou qui se soient exposez
pour la défense de la Foi.

8. Pour éviter les frais de Poste qui seroient
considerables, & qu'il n'est pas juste que Mr.
l'Abbé Hugo supporte, il a été enjoint par le
même Mandement aux Abbez, Prieurs, &c.
d'envoyer incessamment à l'adresse dudit Sieur
Abbé Hugo, leurs paquets francs de ports, à
Nancy, Capitale de Lorraine, afin qu'un Ou-
vrage si utile puisse bientôt être en état d'être
mis au jour. Les Particuliers sont aussi priez
de faire la même chose.

La conduite & la composition de ces Anna-
les ne pouvoient être mises en de meilleu-
res mains que celles de Mr. l'Abbé Hugo,
déjà connu par les Ouvrages qu'il a publiés.
Ce Prelat possède tous les Talens nécessaires
pour l'exécution d'un si vaste dessein. Il écrit
d'un stile pur & élégant, & joint à une con-
noissance parfaite de l'Histoire ancienne &
moderne, une critique fine, juste & délicate;
ce qui doit rendre cet Ouvrage intéressant,
si ses travaux sont heureusement secondez,
& digne de trouver place dans les meilleures
Bibliothèques.

On joint à cet Avertissement un Catalogue des Auteurs de l'Ordre de Prémontré, dont les Ouvrages se trouvent en manuscrits dans quelques Bibliothèques, & dont on demande aussi la communication. Les curieux ne seront sans doute pas fâchez de le trouver ici.

Authores Ordinis Præmonstratensis quorum opera necdum typis edita.

*Catalogue
des Ouvra-
ges des Au-
teurs Pré-
montrés en
manuscrit.*

Adami, Sermones 53. & soliloquia de animâ. Mss. apud Antuerpienses Michaëlitæ scripta an. 1172.

Balduini Ninoveſis Canonici Chronicon Mss. extat Ninovæ. Incipit à Christo nato, & desinit in an. 1294.

Baltholdus Marchallensis scripsit, an. 1297. annales sui Monasterii. Item speculum Ecclesiæ.

Damiani Canonici Ninoveſis, Opera Musica & Ecomiastica in honorem Sanctorum, scripta. an. 1147.

Evebini præpositi primi Stinfeldensis Epistolæ, Mss. apud Stinfeld.

Eustachius Lensius Canonicus Viconiensis; postea Abbas Vallis Christianæ; demum Vallis segetæ, scripsit an. 1221 Cosmographiam Moyſis. Item Seminarium Verbi Dei. Item de Trinitate, & Commentarios in Regulam Sancti Augustini. Mss. Viconiæ extant.

Gerardus Drunzus, Canonicus Tongerloensis, insignis Mathematicus scripsit an. 1601. Tabulas sinuum, de ortu & occasu & meditatione Cœli fiderum. Item de Quadrantis Astrolabii usu. Item Calendarium Historicum & Poeticum.

des Princes &c. Janvier 1720. 7

Gervasius, Abbas Præmonstratensis, dein Sagienſis Episcopuſ scripſit, an. 1226 in Prophetas Minores.

Guillelmus Branenſis, Canonicus Theologus Pariſienſis, circa an. 1332. ſcripſit homiliarum librum unum Mſſ.

Guillelmus Dupasius, Abbas Floreſſienſis præter Poëmata ſacra ſcripſit an. 1577. Episto- las. Mſſ. Floreſſiæ.

Hugo Canonicus Præmonstratensis scripſit an. 1130. juxta Albericam, de avium naturâ moraliter & allegoricè. Item de clauſtro & Medicinâ animæ.

Hugonis Floreſſienſis Canonici vitæ SS. Ydæ Ninvellensis, & Yde Lewacensis Virginum Mſſ. extat Floreſſiæ floruit an. 1230.

Jacobus Atrebas, Abbas montis Sancti Martini ſcripſit an. 1220. de Laudibus Beatæ Mariæ. Item de ejus Conceptione. Item in ultimam viſionem Ezechielis. Item de triplici tractu Evangelico. Item Episto- las & sermones.

Jaroslavus Canonicus Strahoviensis floruit an. 1130. ſcripſit Chronicon accuratiſſimum. Mſſ. extat Strahoviæ.

Joannes Pricheſtus Viconienſis Abbas, ſcripſit Alphabetum vitæ Religioſæ, extat Mſſ. Viconiæ & floruit an. 1320.

Joannes de Tongres, Abbas Viconienſis ſcripſit in tres libros Priores Petri Lombardi. Item quæſtiones quodlibetas & ordinarias. Item idioma Gallico varias Episto- las Hannoniæ Comiti. circa an. 1303. extant Mſſ. Viconiæ.

Joannes Schewingerber Canonicus Stingadensis ſcripſit Tabulas quatuor in quatuor hominis noviffima. Item Elegiam Encomiaſticeam de Laudibus Crucis Salvatoris Noſtri.

Item

Item Epiteta Eucomiastica in honorem Sancti Joannis Baptistæ, ex sacrâ scripturâ & patribus depromta an. 1571.

Lucas Abbas Bellireditus Sermones & Epistolæ scripsit an. 1130 extant apud PP Bellireditus Leodii Mss.

Marrinus Perronianus scripsit in Regulam Sancti Augustini & Commentarium de virtutibus, extant Mss. in Abbatia Parcensi cujus erat Canonikus an. 1557.

Mathæi Scorni Canonici Ninivensis Sermones vari & commentaria in Psalmos & in Isayam scripti an. 1137.

Michaël Ghietius Abbas Domni Martini scripsit an. 1613. vitam Sancti Basini Regis, ejusque filie Sanctæ Aldegundis, extat Mss. ad Dominum Martinum.

Michaël Malenus Abbas Ninovæ, scripsit an. 1576. conciones & orationes ab eo habitas tam in comitiis ordinis sui, quam parochorum Diocesis.

Nicolaus de Montrigni Canonikus Viconiensis, dein Abbas Castellæ scripsit Annales Viconienses. Item Historiam Sancti Martini & Translationis reliquiarum Sanctæ Ursulæ. Item Memoriale reliquiarum Ecclesiæ Viconiensis, extant Viconiæ in Mss. & Castellæ ad Scarpium ubi fuit Abbas.

Nicolaus Pfalmæus Abbas Sancti Pauli & Viridunensis Episcopus an. 1568. scripsit Medollam votorum & Sententiarum Patrum Conc. Trid. super propositis materiis ab adventu Cardinalis Lotharingi, extat Mss. Viriduni.

Petrus Canonikus Viconiensis an. 1320 scripsit introductionem ad Theologiam. Mss. NINOVÆ.

Petrus

Petrus à Luta scripsit an. 1330 in lib. Sententiarum Petri Lombardi. Item in Evangel. Joannis Item de prerogativis Ecclesie Trevicensis. Item de Summi Pontificis Eminentia, &c. Mss.

Petri de Harental Canonici Floress. Commentaria in 4. Evangelia. Item Chronicon ad annum 1385. Item in 7 Psalmos Penitentiales, in 15. Cantica Graduum. Catalogus & res gestae Abbatum Floress. Mss. extant Floress.

Richardus Anglicus Arnesbergensis in Westphalia Canonicus scripsit circa an. 1190. in Canonem Missae. Item de Computu Ecclesiastico. Item de Mysteriis Sacris. Item vitam Sanctae Ursulae. Mss.

Rogerus Dechtus Vicon. Canonicus scripsit an. 1384. Sermones, & commentarios in Jus Canonicum Mss.

Sibrandus Sextus Abbas Horri Beatæ Mariæ in Frisia scripsit vitam Beati Friderici illius Cœnobii fundatoris. Item vitam S. Sardi Abbatis ejusdem loci. extant Mss. in Monasterio Stinsfelgens.

Sibrandus Leonius Lidsumensis Cœnobii apud Frankeram Canonicus scripsit an. 1578. Catalogum Abbatum Horri Beatæ Mariæ & Lidsumensis Monasterii. Item de rebus Frisiorum in Syriâ ad Damictam & alibi fortiter gestis.

Theodoricus Bernensis Canonicus scripsit an. 1148. Homilias & Historias Mss.

Thomas Vicon. Canonicus an. 1320 scripsit Commentarios in Job. & in Cantica Cantecorum extant Mss. Viconiae.

Cum hæc Manuscripta rem Literariam
pro-

promovere, Religionis & Ordinis illustrare antiquitates utiliter possint, rogamus enixè eos qui suis illa asservant in Scrinijs vel Bibliothecis ut dignetur nobis humaniter communicare, nostrosque juvare labores Annalibus Præmonstratensibus breviter in lucem emittendis, intentos; Promotores ardui operis, me non experientur ingratum.

Mort du P. II. Le fameux Pere *Quesnel* qui depuis *Quesnel*, l'année 1704. s'étoit retiré en Hollande, comme dans un azile pour éviter les poursuites qui se faisoient contre lui, au sujet de la condamnation de son Livre des Reflexions Morales, mourut à Amsterdam le 2. Decembre dernier âgé de 85. ans & quelques mois. Le nom de cet écrivain est assez connu, sans qu'il soit nécessaire de donner ici l'histoire de sa vie, & d'autres que moi auront soin de la transmettre à la posterité, aussi bien que les troubles qui se sont élevez dans l'Eglise au sujet de ses écrits. Tenons nous-en à ce qui s'est passé dans les derniers momens de sa vie, & qui merite l'attention des Lecteurs. Ce Religieux sentant aprocher sa fin, a souhaité faire connoître à toute la terre, les sentimens dans lesquels il vouloit mourir; ce qu'il a expliqué dans une déclaration dressée par devant deux Protonotaires Apostoliques, & signée de sa main; qui depuis sa mort a été renduë publique, & dont voici la teneur.

des Princes &c. Janvier 1720. II
Profession de Foi de Pasquier Quesnel Prê-
tre de l'Oratoire de France.

JE soussigné Pasquier Quesnel, natif de Paris, Prêtre de l'Oratoire de France, me trouvant au lit dangereusement malade, & devant peut-être bientôt rendre compte au Souverain Juge de toutes les actions de ma vie, je déclare ce qui suit.

Profession de
Foi du Père
Quesnel.

Je crois toutes les veritez que J. C. a enseignées à son Eglise, dans le sein de laquelle je veux mourir, & avec laquelle je condamne toutes les erreurs qu'elle condamne & qu'elle condamnera.

Je reconnois le Souverain Pontife pour le premier Vicaire de J. C. & le Siege Apostolique pour le centre de l'unité.

Je déclare que je n'ai jamais prétendu rien dire, ni écrire, ni penser de contraire à ce que la Sainte Eglise Catholique croit & enseigne, ni au respect que tout humble Enfant de l'Eglise doit à ses décisions.

Qu'à l'égard de mon Livre des Reflexions Morales sur le nouveau Testament. Je déclare qu'en le composant, je n'ai jamais eu la moindre pensée d'y rien mettre qui soit opposé au sentiment de l'Eglise, ni qui ait quelque rapport aux erreurs pernicieuses ni aux intentions malignes qu'on m'a imputées à Rome & en France, & que je deteste de tout mon cœur; mais que la seule intention que j'ai eue en le composant a été de rendre quelque petit service à l'Eglise en instruisant les Fideles.

Que je persiste à croire que je n'ai rien enseigné dans mon Livre des Reflexions Morales, ni dans mes autres Ecrits, qui ne soit

très conforme à la croyance de l'Eglise, mais en cas qu'il me fut échappé contre mon intention quelque chose qui y fut contraire, je le retracte & je le deteste, me soumettant par avance à tout ce que l'Eglise décidera touchant mes écrits & ma personne.

Que je renouvelle les plaintes & les protestations que j'ai faites contre l'injustice manifeste de ceux qui m'ont condamné sans m'entendre, ou après avoir lu mes écrits justificatifs.

Que je persiste dans l'Apel que j'ai interjeté au futur Concile general de la Constitution de N. S. P. le Pape qui commence par ces mots Unigenitus Dei Filius, & de tous les griefs de plaintes dont j'ai demandé justice à l'Eglise.

Que je deteste enfin tout esprit de Schisme & de division. Ce sont là les sentimens dans lesquels je veux mourir dans la Communion & l'unité de l'Eglise Cath. A. & R. Fait à Amsterdam en presence des Protonotaires Apostoliques & de témoins requis le 28. Novembre 1719. Signé, PASQUIER QUESNEL, Prêtre de l'Oratoire.

Nous soussignez Protonotaires Apostoliques, certifions à qui il apartiendra, que ce dit Acte a été lu & signé en nôtre presence & celle des témoins à ce requis, même jour & au que dessus. Signé Jean van Neck Prêtre Pasteur d'Amsterdam, Docteur en Droit & en Theologie. & Protonotaire Apostolique. Jacques Krys Prêtre Pasteur d'Amsterdam aussi Docteur & Protonotaire Apostolique & les témoins.

III. Le mot de l'Enigme du mois passé est un *Vaisseau*. En voici une autre.

ENIGME

E N I G M E.

J'Altere la délicatesse
D'un lieu dont je fais l'ornement ;
J'y viens toujours très doucement ;
Et s'on m'en chasse avec vitesse.
On seroit fort fâché de ne me point avoir ,
Cependant on me traite avec violence :
On ne scauroit se résoudre à me voir
Dans l'endroit où je prens naissance.
Quand je paroïs , on veut paroître sage ,
Sans pour cela qu'on le soit davantage.
J'embellis, j'enlaidis, l'on m'aime, l'on me hait,
Et l'on me fait , alors qu'on me défait.
Des gens de pieté profonde
Pour me garder quittent le monde.
Tout le reste du Genre humain
Me traite tour à tour d'une façon severe ;
Mais malgré tout ce qu'on peut faire ,
On me chasse aujourd'hui & je reviens demain.

IV. Le 14. Novembre l'Accademie des Inscriptions & Belles Lettres fit l'ouverture de ses Assemblées en presence du Duc d'Anjou & de l'Abbé Bignon qui présidoit; cette premiere Scéance commença par un discours à la louange du Pere le Tellier, fort éloquent, auquel le President répondit. L'Abbé Anselme fit ensuite un discours touchant les Sybilles qui fut fort aplaudi , & l'Abbé Godwin en fit un autre sur la Poësie. Le Pere Monfaucon Benedictin fit la lecture d'une Dissertation de sa façon sur la plante nommée *Papyrus* , & sur le papier qui est à present en usage , & fit voir à l'Assemblée un écrit composé

*Ouverture
des Assem-
blées de l'A-
cademie des
Inscriptions.*

composé depuis près de onze cens ans sur le même sujet.

V. Un Docteur Normand fouroit la matière du conte que l'on trouve dans le Journal du mois dernier, & un Plaideur du même Pays est le sujet de celui ci.

Le vieux Plaideur. CONTÉ.

*Le Plaideur.
Conté.*

CERTAIN Vieillard natif de Basse Normandie,
Passoit à bien plaider joyeusement sa vie.
Jadis de ses parens il avoit hérité,
Non des Châteaux, des Terres, des Domaines,
Mais beaux & bons Procés tous en maturité;
Il en devoit maint autre à sa capacité,
A ses talens; le bien ne s'aquiert pas sans peine.
Heureux dans la plupart: à force de Procés
Il devint riche, & riche avec excés.
Tout Plaideur cependant, il est bon de le dire,
Ne doit pas se flater d'un semblable succès,
Si ce n'étoit qu'il fût de *Valogne* ou de *Vire*.^u
Ou tout au moins de tout auprès;
Car autrement je ne repons des fraiz.
Exempt de tous les maux que la vicillesse
aporté.
Nôtre Vieillard avoit l'œil vif, & le tein frais
L'Estomac bon & la voix forte.
Si la fievre venoit, mon homme au moindre
accès,
Au lieu de quinquina couroit d'abord aux
Plaids,
Bartole étoit son Hypocrate,
Contre tous maux de cœur, & de tête & de
ratte
Pour lui le spécifique étoit l'air du Palais.

Une

Villes de Basse Normandie.

Une cause jamais n'étoit bien assortie,
Si comme Demandeur,
Ou comme Defendeur
Le resolu Vicillard n'y tenoit sa partie.
Le Roi l'ouit plaider un jour ;
Touché de sa vieillesse & de son éloquence ,
Ce Prince bienfaisant , comme par recompense,
Finit tous ses procès & le mit hors de Cour.
Hors de Cour , quel desastre ! à ces mots le
pauvre homme
Pensa presqu'expirer : adieu le tein vermeil ,
Plus d'appetit , plus de sommeil,
Accabé d'un coup qui l'assomme,
A la bonté du Prince il a recours en somme ;
Et lui dit en pleurant : grand Roi ,
Au nom du Ciel ayez pitié de moi :
Rendez moi mes procès , ou bien m'ôtez la vie ;
Je ne puis vivre sans plaider ;
Ou si tous , c'est trop demander ,
Rendez-m'en tout au moins quatre ou cinq ,
je vous prie.

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ESPAGNE & en PORTUGAL,
NAPLES & SICILE depuis le mois
dernier.*

I. **L**E projet qu'avoit formé le Cardinal
Alberoni de réunir à la Monarchie *Recapitulé*
d'Espagne , les Etats qui en avoient été de *l'union de ce*
membrez en exécution des Traitez conclus *quis'est passé*
à Utrecht , & la maniere dont il s'y étoit pris en Espagne
pour faire tête à toutes les Puissances interef *pendant*
sées ou garantes , avoit causé un étonnement *l'an 1719.* &c.
à

*l'état de ce
Royaume.*

à toute l'Europe, duquel on ne pouvoit revê-
 nir; & les subtils Speculatifs ne pouvoient s'i-
 maginer qu'une affaire si difficile à exécuter
 eût été entreprisen sans avoir pris des précau-
 tions capables de la faire réussir. L'indifférence
 de l'Espagne à traverser la Conclusion de la
 quadruple Alliance qui la menaçoit, la hau-
 teur avec laquelle elle se jetoit au commen-
 cement de 1719, les propositions avantageu-
 ses des Alliez, & les efforts qu'elle faisoit pour
 soutenir une guerre qui paroissoit prête à l'ac-
 cabler, contribuoient à favoriser cette préven-
 tion. Lorsque les événements de l'année der-
 nière ont bien fait rabattre de la haute idée
 qu'on s'étoit formée de l'habileté & de la po-
 litique de ce nouveau Ministre: on a vû avec
 surprise que tout ce grand dessein n'étoit sou-
 tenu que sur des fondemens peu solides, &
 que les ressorts qui devoient être employez
 pour faire réussir une entreprise si importante
 se réduisoient à de petites intrigues sur les-
 quelles on ne pouvoit raisonnablement pas
 compter, & plus capables d'ébranler un
 Concave que d'ébranler de grands États. Tel-
 les étoient celles qu'il avoit formées en Fran-
 ce par l'entremise du Prince de Cellamare
 Ambassadeur de son Maître, pour faire sou-
 lever une partie des peuples de ce Royaume;
 les Libelles séditieux répandus pour débau-
 cher les Troupes de cette Couronne, & les
 promesses employées à cet effet. Par ces
 mesures avoient été prises contre l'Angleterre
 en excitant les rebelles à se soulever contre
 le Gouvernement présent. Ces mêmes intri-
 gues ont pénétré jusqu'à la Cour de l'Empe-
 reur; & enfin une de ses meilleures ressources
 paroissoit

paroissoit confister dans les promesses que des peuples les plus inconstans de l'Univers, lui avoient faites, d'une fidelité inviolable. Jusqu'ici nous n'avons vû employer d'autres moyens que ceux dont on vient de donner le détail, & c'est sans doute sur eux que ce Ministre comptoit pour se frayer un chemin à l'immortalité : mais l'événement n'a pas répondu à son attente, & une seule Campagne l'a convaincu que les mesures qu'il avoit prises ne pouvoient être plus fausses. Les Princes Alliez surpris d'une conduite si inouïe, & rebutez de voir que leurs offres & leurs instances pour rétablir la Paix, étoient inutiles, ont eu recours aux armes pour se faire rendre raison des attentats commis contre leur autorité. La France enleve sur les Frontieres de Navarre, le *Port de Passage, St. Sebastien, St. Anthoine, Fontarabie*; penetre en Catalogne où les peuples lui tendent les bras, reduit *Urgel, Castel-Ciudad*, & est sur le point d'emporter l'importante Forteresse de *Roses*. Les Anglois avec une Flotte considerable ruinent l'Armée Navale d'Espagne dans les Mers de Sicile, & portent le ravage & la désolation sur les Côtes de Galice; détruisent *Vigos* & jettent l'alarme & l'effroi jusques dans le cœur du Royaume. Enfin la Sicile, l'objet de toute l'attention du Ministère, succombe sous les Armes victorieuses de l'Empereur après la Bataille de *Francavilla* & la prise des Ville & Château de *Messina*. Ce Politique entreprenant avoit trop fait fond sur des intrigues dont le succès étoit douteux, & n'avoit pas pris toutes les mesures nécessaires pour les

B

soutenir

soutenir en cas qu'elles vinssent à échouer; De là la ruine des Armées, l'épuisement des Finances, la perte des Provinces, & le chagrin de se voir forcé de rechercher l'amitié de ceux dont on avoit rejeté l'alliance avec tant de hauteur. Tel est l'état présent où se trouve l'Espagne, & ce qui s'est passé d'intéressant pendant l'année 1719.

*La Cour
toujours à
l'Escurial.*

II. Vers le milieu de Novembre la Cour se tenoit encore à l'Escurial, moins pour profiter des agrémens de la belle saison, que pour cacher l'embaras où la jettent les mauvaises nouvelles qu'elle reçoit de toutes parts. Le Cardinal Alberoni est toujours à la tête des affaires & assiste à tous les Conseils qui se tiennent dans cette fâcheuse conjoncture. Différens Exprés ont apporté coup sur coup la confirmation de la prise d'*Urgel de Castel-Ciudad*, & des aproches de l'Armée Françoisse, de *Roses*; de la réduction de *Vigos* par les Anglois, & du Château de *Messine* par l'Armée Imperiale commandée par le General Comte de *Merci*. On assure que le Duc de l'Infantado a fait présent au Prince Regnant d'une Compagnie de Cavalerie bien équipée. *Foible secours pour aider à reparer tant de pertes*; & que le Cardinal Alberoni commence à prêter l'oreille aux propositions qui lui sont faites pour traiter de la Paix. Il paroît que dans l'état où sont les choses c'est le meilleur parti qu'il ait à prendre.

*Départ de
quelques
Vaisseaux du*

III. Quelques delabrées que soient les affaires d'Espagne, le Ministère paroît toujours esperer de pouvoir les rétablir par quelque événement inopiné, c'est dans cette

des Princes &c. Janvier 1720. 19

confiance que vers le milieu du mois d'octobre dernier, il partit du Port de S. André en Biscaye, sous les ordres du Duc d'Ormond, une Escadre composée de trois Vaisseaux de guerre, une Fregate, & plusieurs Bâtimens de transport, à bord desquels on avoit embarqué environ deux Mille cinq cens hommes, & dont la destination avoit été tenuë fort secreta. Selon les avis de France du 12. Novembre on a été informé que cette Escadre avoit partë sur les Côtes de la Province de Bretagne, dans laquelle la Cour de Madrid entretenoit quelques intelligences, mais la découverte du complot qui s'y étoit formé l'ayant obligé de se retirer, on s'attend qu'elle retournera incessamment dans ses Ports, n'y ayant nulle aparence que les Espagnols tentent de nouveau quelque chose sur les Côtes d'Angleterre, après le mauvais succès de leur premiere entreprise.

IV. Le Marquis Scotti, qui comme nous le dîmes dans nôtre dernier Journal, étoit retourné à Madrid revenant de la Cour de France, se rendit à l'Escorial envi-on le 6 Novembre, & fut reçu du Prince Regnant d'une maniere à faire croire qu'il étoit fort satisfait de la conduite qu'il avoit tenuë dans l'exécution de la Commission dont il étoit chargé. Ce Ministre ayant été introduit dans le Cabinet du Prince, y eut une Audience de quatre heures entieres, où se trouverent la Princesse Regnante & le Cardinal Alberoni. On croit qu'il sera employé à de nouvelles Negotiations pendant cette hyver, la Cour paroissant prendre beaucoup de confiance en sa capacité.

Port St. André pour une Expedition secreta

Le Marquis Scotti va à l'Escorial

Prise faite
par les An-
glois.

On apprend de *Cadix* que sur les avis qu'on y a reçu de la prise de *Vigos* par les Anglois, le Gouverneur de cette Place a fait venir trois Regimens qui étoient en quartier près de *St. Lucar*, pour renforcer la Garnison; & qu'il avoit fait retirer derrière le *Puntale* tous les Vaisseaux qui étoient dans la Baye. Que les ordres étoient donnez à tous les Gouverneurs des Places situées entre cette Ville & la Galice de se bien tenir sur leur garde, & de faire les signaux convenus à l'approche des ennemis. Que plusieurs Bâtimens Anglois continuoient de croiser le long de ces Côtes & avoient fait diverses prises, entr'autres d'un Vaisseau revenant des *Carraques*, chargé de beaucoup d'or en espee & en poudre, de Cacao, d'Indigo, de Bois de Brezil & de Campeche, qu'ils avoient conduits à *Gibraltar*, estimé la plus riche prise qu'ils aient faite depuis le commencement de la guerre.

VI. Le Prince Pio qui commande l'Armée d'Espagne en Catalogne, se tenoit toujours campé près de *Gironne* vers le 15. du mois de Novembre, attendant un Renfort de 8. Bataillons & d'un Regiment de Dragons qui venoient de *Tortose*. La Garnison du Château d'*Urgel*, que nous dûmes le mois dernier s'être renduë par Capitulation, a été faite au contraire prisonniere de guerre, ayant été obligée de se rendre à discretion: elle consistoit en 2. Brigadiers, 3. Colonels, 1. Lieutenant Colonel, 13. Capitaines, 18. Subalternes, 2. Ingenieurs, 3. Officiers d'Artillerie, 1. Commissaire des Guerres, & 180. Soldats.

VII.

des Princes &c. Janvier 1720. 21

VII. Ce fut le 21. Octobre que la Garnison du Château de Vigos sortit, composée de 7. Compagnies du Regiment d'Espagne & 4. du Regiment de Valence, faisant en tout 469. hommes. Voici la Capitulation qui lui fut accordée par le Lord Cobham que nous promîmes le mois dernier.

Articles de la Capitulation du Château de Vigos proposés au Lord Cobham, & ce qui a été accordé.

I. **Q**ue les Troupes réglées sortiront du Château avec Armes & Bagages, Tambour battant, Drapeaux déployez, & Bâle en bouche. *Accordé.* *Capitulation de Vigos.*

II. Qu'on fournira des Chariots nécessaires pour le transport des Officiers, des Tentés & des Bagages de la Garnison. *La Garnison les trouvera prêts.*

III. Que la Garnison sera conduite par le plus court chemin, & en toute sûreté, au Pont de *St. Payo*, avec des vivres pour 4. jours. *Accordé.*

IV. Qu'il lui sera permis d'enmener avec elle 6. pièces de Canon de Bronze, 2. Mortiers, & 12. Chariots de poudre & des Boulets; avec les Chevaux nécessaires pour leur transport; ou si cela ne peut se faire par terre, de les transporter par mer où la Garnison le trouvera bon. *Rejeté.*

V. Qu'on fournira aussi des Chariots pour le transport des blessés, tant Soldats que Payfans; & que ceux d'entre eux qui ne seront pas en état d'être transportez, pourront rester à *Vigos*, aux dépens du Roi. jusqu'à ce qu'ils

soient gueris. *Accordé, pourvu que la Garnison trouve elle-même les moyens de les faire transporter.*

VI. Que les Payfans armez qui se trouvent dans le Château, pourront en sortir librement, avec Armes & Bagages, pour retourner dans leur premier domicile, où en tel autre endroit qu'ils le trouveront bon. *Accordé, pourvu que ce soit sans Armes.*

VII. Que si parmi l'Artillerie ou les Domestiques des Officiers, il se trouve des étrangers, ils ne seront aucunement molestez dans la marche. *Accordé, excepté les Deserteurs.*

VIII. Que les Officiers & Soldats de cette Garnison aient la liberté d'emporter avec eux les Habits & le Linge qu'ils avoient laissé dans la Ville. *Le tout leur sera porté dans le Château, & il sera permis à un Officier de la Garnison de venir dans la Ville voir où sont ces habits & ce linge.*

IX. Cette Capitulation étant conclüe, tous les Magazins & les munitions de guerre & de bouche seront fidèlement montrez à la personne commise à cela par S. E. le Lord Cobham; & on livrera aussi à S. E. la Porte de St. Philippe.

X. On accordera à la Garnison 4 jours pour évacuer la Place; & le Lord Cobham signera une copie de cette Capitulation, ce que je ferai aussi de mon côté. *Etoit signé COBHAM. Et DON GONZALES DE SOTTO.*

VIII. Outre l'Artillerie, les munitions de guerre & de bouche qui étoient dans le Château de *Vigos*, on a trouvé dans le Port

3. Vaisseaux équipés pour aller en course.
& 4. autres Bâtimens Marchands. On verra dans la Relation suivante ce qui s'est passé depuis la réduction de cette Place, jusqu'au départ de l'Escadre Angloise pour retourner dans ses Ports. Cette Relation a été envoyée par le Lord Cobham aux Seigneurs de la Regence, & apportée par le Major Roberts qui arriva le 20. Novembre à Londres.

LE 23. Octobre dernier le Baron Cobham détacha le General Wade avec mille hommes, qui s'embarquerent à bord de quatre Bâtimens de transport, pour aller à *Ponte Vedra* avec une Galliotte à Bombes. Ce Détachement étant arrivé devant la Place, y entra sans la moindre résistance, la Garaison composée de treize Compagnies y compris les Troupes qui avoient été auparavant dans *Vigos* l'ayant abandonné avec les principaux Habitans à l'approche de nos Gens. On mit d'abord le feu à l'Arcenal où il y avoit des Tentres pour 2000. hommes, avec 5000 petites Armes, environ 300. Barils de Poudre, & beaucoup d'autres Munitions. Nos Gens trouverent aussi sur les Rempars de *Ponte-Vedra* & dans son Fort, 2. grosses Pièces de Canon de Bronze, & autres moindres Pièces, avec 3. Mortiers de même Metal, qui furent d'abord transportés à *Vigos*, on y encloua pareillement 86. pièces de Canon de fer, & l'on fit sauter en l'air le Fort *Marine*, situé à 4. lieues de là. Le 24. de ce mois après que le General Wade eut fait mettre en piece les Canons de fer dont on vient de parler,

&

*Les Anglois
brulent Pon-
tevedra.*

Départ de
l'Escadree
Angloise de
Vigos.

& qu'il eut fait bruler leurs affus, il revint à Vigos avec son monde. Le 25. le General Cobham, fit sauter en l'air la grande Citerne du Château de Vigos, & il fit embarquer à bord de nos Bâtimens de transport tout ce qu'on avoit trouvé de Canons de Bronze, de Mortiers, & de Munitions de guerre. Le 26. toutes nos Troupes se rembarquerent, & le 27. la Flotte remit à la voile de la Rade de Vigos pour revenir à son rendez-vous general de *Spitead*, selon l'ordre que le Baron de Cobham & le Vice Amiral Michel en avoient reçûs des Seigneurs Regens, &c.

IX. *Portugal*. Un Vaisseau de guerre Portugais qui partit le 20. Juillet dernier de *Rio de Janeiro* avec dix Bâtimens Marchands auxquels il servoit d'escorte, ayant été separé de ce Convoi par une violente Tempête, arriva seul le 20. Octobre dernier à la Rade de *Lisbonne* fort endommagé & faisant eau de tous côtez. A l'exception d'un de ces Bâtimens qui est arrivé à *O-Porto*, on n'avoit encore eu aucunes nouvelles des autres que l'on attendoit incessamment. Suivant la liste qui a paru de leur Cargaison, elle consiste en 34. Arobes en lingots d'or & 25000. Cruzades pour le compte du Roi, faisant en tout un million 725000. Cruzades. En 202. Arobes en lingots d'or & 492000 Cruzades pour le compte de plusieurs particuliers, faisans 8. millions 934000. Cruzades, avec quelques Caisses de Sucre, des peaux de *Buenos Ayres*, du bois de *Sacredan*, & 40. quintaux de côtes de *Baleine*.

X. *Naples & Sicile*. La nuit du 21. au

22. O& bre dernier il arriva à *Naples* un Exprés, qui apporta la nouvelle que le Commandant de la Citadelle de *Messine* avoit demandé à capituler le 18. & que le même jour on étoit convenu des Articles de la Capitulation, les ôtages de part & d'autre ayant été donnez. Le Mercredi 25. le Cardinal de Schrottenbach reçut à ce sujet les complimens de toute la Noblesse & des Conseils, & se rendit ensuite en grande ceremonie à l'Eglise des Religieuses de *Sainte Claire*, où l'on chanta le *Te Deum* en Musique au bruit de toute l'Artillerie des Châteaux, en actions de grâces de cette nouvelle Conquête. Le 4. Novembre jour de la Fête de *St. Charles*, dont *S. M. I. & C.* porte le nom, *S. E.* tint Chapelle publique au Palais, où la Messe & le *Te Deum* furent aussi chantez; & l'après-midi on abandonna au peuple le pillage d'une machine qui avoit été dressée au milieu de la Place devant le Palais Royal, remplie de toutes sortes de choses bonnes à manger. On préparoit environ le même tems à *Naples* un nouveau convoi de deux Vaisseaux de guerre & quatre Tartanes sur lesquels les Regimens de Cavalerie d'Estcrhafi & de Lubkowitz, de même que 800. hommes de recrûë, devoient être transportez en Sicile avec des Munitions de guerre & de bouche, & de l'argent pour les besoins de l'Armée Imperiale. Suivant les avis du 7. de la même Ville, il y arriroit journellement des Bâtimens chargez de Cavalerie & d'Infanterie, qui étoient partis de *Genes* dès le 28. Septembre dernier sous l'escorte des Vaisseaux de guerre Anglois &

Anglois, & qui furent dispersez par la tem-
pête dont il a été fait mention le mois der-
nier.

XI. La Capitulation de la Citadelle
de Messine n'ayant pû trouver place dans
le mois de Decembre, nous la placerons
ici, en attendant le Journal de ce qui s'est
passé à ce siége depuis le 2. Octobre où
nous avons fini, jusqu'à la prise de cette
Forteresse & du Fort St. Salvador.

Capitulation de la Citadelle de Messine.

*Capitula-
tion de la
Citadelle de
Messine.*

I. **O**N demande que la Garnison puisse
sortir librement & avec tous les hon-
neurs, ses Armes, Drapeaux déployez, Tam-
bout battant, précédée de 2. pièces de Bron-
ze de 2. livres avec les Affuts, & tout ce qui
sera nécessaire pour les conduire au Camp des
Espagnols; & qu'il soit permis à la Garnison
de tirer & emmener avec eux tous leurs Equi-
pages & Chevaux: & à tel effet l'ennemi doit
fournir tout l'embarquement & voiture ne-
cessaire, moyennant le payement de l'un & de
l'autre, pour le prix qu'on est accoutumé de
payer en tems de paix, devant aussi être per-
mis à chaque Soldat de prendre avec lui pour
quatre jours de biscuit, & autres vivres. On
permettra à l'ennemi de sortir avec tous les hon-
neurs prétendus, sans Artillerie: Pour leurs
Equipages qui appartient à la Garnison seu-
lement, on leur accordera aussi les Vaisseaux
pour les transporter à leur Armées au prix pro-
posé.

II On demande aussi qu'il soit permis à
tous les blesez & malades, tant Officiers que
Sol-

Soldats, jusqu'à leur dernière guérison, de rester dans le Lazaret, avec tous leurs matelats & linge, & tout ce qui appartient à l'Apotiquaierie; réservant aussi pour eux les Médecins, Chirurgiens, Infirmiers, & Directeurs nécessaires; comme aussi un Capitaine, un Lieutenant, & deux Sergens par chaque Bataillon pour les pouvoir secourir, & accompagner à leurs Corps, après qu'ils seront guéris; à quelle fin l'Ennemi donnera aussi les embarquemens & Voitures pour le prix allégué. *Accordé, à condition de payer les matelats & autres ustensiles, & que tout ce qu'ils ont pris de la Ville pour leur Hôpital soit payé, & que tout se fasse à leurs fraix.*

III. On demande que l'Ennemi permette de pouvoir dépêcher tous les Couriers nécessaires, & aussi quelques Officiers, en cas de besoin, à Mr. le Marquis de Lede, pour lui demander les assistances nécessaires: l'Ennemi donnera à cet effet les Passeports dont on aura besoin. *Accordé, dès que l'on aura pris possession des Portes & des Postes.*

IV. L'Ennemi ne pourra retenir, ni Biens, ni effets, ni personne, à cause des dettes; car touchant les autres des Particuliers, chacun tâchera de les payer comme il pourra, on laissera des Billets de promesse pour les satisfaire du premier payement qu'ils recevront du Roi, & cela sans que l'ennemi puisse en faire la moindre exception. *Il faut qu'ils laissent des Otages solvables & comptans, ou cautionnaires reconnus pour tels; jusqu'à l'entier accomplissement de toutes les Dettes, que la Ville ou autres Particuliers, pourront prétendre légitimement.*

V. l'Ennemi ne pourra ni directement, ni
in-

indirectement débaucher nos Soldats, de même que ceux qui resteront en arrière, malades ou bleffez. *Accordé, excepté ceux qui veulent venir volontairement de nôtre côté. Bien entendu que nos Deserteurs, & ceux qui ont été pris Prisonniers & puis entré dans leurs Troupes, soient rendus fidelement sans exception.*

VI. Qu'il soit permis à tous les Officiers, Soldats, & Valets Siciliens qui le souhaitent, de suivre les Troupes sans les empêcher; & aux autres qui voudront les quitter, on ne fera pas le moindre mal. *Accordé seulement pour les Valets qui veulent suivre leurs Maîtres.*

VII. Que tant que les Espagnols resteront dans la Citadelle, il ne soit permis à personne, y compris autant les Officiers comme les Soldats des Ennemis, à l'exclusion pourtant des Generaux, d'entrer dans la Citadelle pour éviter tous les desordres; & ne fera non plus permise l'entrée mentionnée, même aux gens de ce País. *Accordé.*

VIII. En échange, on ne laissera pas non plus sortir personne de la Porte, pour faire entrer aucun Officier ni Soldat des Troupes Espagnoles dans la Ville, sans avoir permission par écrit pour cela du Commandant General; mais en cas qu'ils le demandent, on ne leur refusera pas de pouvoir y aller & retourner pour leurs affaires particulieres, y étant aussi compris les Valets. *Accordé à condition qu'on nommera les Sujets qui doivent entrer, auxquels on donnera des Passeports, les Valets exclus.*

IX. On ne pourra pas arrêter & sequestre les Blez qui se trouvent dans la Citadelle; mais
qu'il

qu'il soit permis de les pouvoir vendre pour avoir de l'argent & secourir les Troupes. *Refusé. On remettra les Blez fidelement à nos Commissaires.*

X. Que pour les interêts ou affaires particulieres des Régimens à *Massine*, il soit permis par les Enemis, à chaque Corps, de laisser un Officier en arriere pour 8. jours après le départ des Troupes, pour y pourvoir, auxquels on donnera Passeports & Voitures, pour rejoindre leurs Corps. *Pour les affaires particulieres des Officiers, on en peut laisser un de chaque Régiment, & on en donnera les noms pour 4. jours seulement, & leurs affaires finies, on les envoie par Mer, à leurs fraix, avec des Passeports.*

Et pour les conditions ci dessus, on offre ce qui suit.

1. ON remettra à l'Ennemi d'abord la Porte de terre de la Citadelle, laquelle sort dans la Plaine de Don Blasco de même que tous les Ouvrages extérieurs de ladite Porte. *L'Ennemi remettra d'abord la presente Capitulation signée, la Porte & tous les Ouvrages extérieurs vers la Porte de Don Blasco, de même que les deux Contre-Gardes & leurs traverses à la Mer à leur gauche; bien entendu qu'il y soit compris la Porte intérieure de la Citadelle, où il sera permis à l'Ennemi de mettre une Barriere pour separer nos Gardes des leurs.*

2. On découvrira & remettra après l'accomplissement de la Capitulation, tous les Magazins tant de guerre que de bouche, & tout ce qui

qui se trouvera dedans , tous les Canons & Mortiers : A quelle fin il sera permis à l'ennemi d'envoyer des Commissaires d'Artillerie & des Vivres pour en faire les Inventaires conjointement avec les nôtres , lesquels à son tems configneront tout de bonne foi & sans la moindre tromperie. *Dés aussi-tôt que l'Ennemi donnera la Porte , on enverra des Commissaires d'Artillerie & des Vivres , auxquels ils rendront de bonne foi tous les Magazins de guerre & de Vivres , & découvriront aussi les Mines , Fougasses , Canons & Mortiers , qu'ils ont jettés dans les Fossés , ou dans la Mer , ou enterrez.*

3. Outre cela , & après l'accomplissement des conditions ci-dessus spécifiées , on remettra aussi le Château de *St. Salvador* avec tous les Magazins de bouche & de guerre , & tous les Canons , duquel pourtant on ne remettra point de porte dudit Château jusqu'à l'entière évacuation de ladite Citadelle & du même Château pour éviter les confusions. *Dans le même moment que l'on prendra possession de la Porte de la Citadelle , on remettra en même tems une Porte de St. Salvador , & on aura soin qu'il n'y arrive aucune confusion ; & il en sera de même pour les Magazins de guerre , Vivres , Artillerie & Mines , comme ci-dessus pour la Citadelle.*

4. On remettra en même tems à l'Ennemi , les Vaisseaux la *Bombarde* & la *Patache* , comme aussi les Galeres qui n'ont pas été coulées à fond. *Accordé ; mais en même tems l'Ennemi devra rendre une specification exacte de tout ce qui a été chargé sur les Vaisseaux qui ont été coulez à fond , comme aussi de ceux qu'ils rendront le 19. à 3. heures après-midi.*

des Princes &c. Janvier 1720. 31

Les Portes seront consignées selon l'Article ci dessus mentionné; & le 20. l'évacuation sera faite, & les Troupes s'embarqueront pour rejoindre leur Armée. Fait à Messine le 18. Octobre 1719.

XII. Le 20. après midi la Garnison sortit de la Citadelle comme il avoit été convenu par les Articles ci-dessus, au nombre d'environ 1200. hommes, & fut escortée jusqu'au bord de la Mer, où elle s'embarqua sur plusieurs Bâtimens Anglois qui la conduisirent à l'Armée commandée par le Marquis de Lede. Le même jour le General Comte de Merci fit entrer une nombreuse Garnison dans cette Forteresse, & les jours suivans fit travailler à aplanir & combler les Tranchées & autres Ouvrages qui avoient été faits pendant le siège. Des Lettres de Naples du 14. Novembre rapportent que le Fort St. Salvador ne fut évacué par les Espagnols que le 24. & qu'ensuite l'Amiral Bing entra dans le Port de Messine avec son Escadre & quelques Galeres Napolitaines; que le Marquis de Lede qui avoit fait faire un mouvement à son Armée, & étoit pour lors campé à *Castro Giovanni*, entre *Franca-villa* & *Palerme*, étoit retourné dans ses Retranchemens de *Franca-villa*, & que le Comte de Merci avoit donné ordre à son Armée de se tenir prête à marcher; qu'un Détachement de ses Troupes s'étoit déjà emparé de *Scaletta*, & qu'on ne doutoit nullement que le dessein de ce General ne fût d'aller attaquer le Marquis de Lede, & tâcher de le déloger de son Poste.

A R:

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **A**U commencement du mois de Novembre le Roi nomma l'Archevêque de *Toulouse* à l'Archevêché de *Narbonne*; celui d'*Alby* à l'Archevêché de *Toulouse*, l'Archevêque de *Tours* à celui d'*Alby*, l'Abbé d'*Auvergne* à l'Archevêché de *Tours*, l'Evêque d'*Alais* à l'Archevêché d'*Anbrun*, l'Abbé le Blanc à l'Evêché d'*Avranches*, & le Pere Lafiteau ci-devant Jésuite à l'Evêché de *Cisteron*. L'Abbaye de *Maubuisson* vacante par la démission de Madame de Chateâu Morand, a été donnée à Dame Marie Anne Gabrielle de Bourbon Condé, Religieuse de Fontrevaux & sœur de Mr. le Duc. Il reste encore les Evêchez d'*Alais*, de *Grenoble*, de *Perigoux*, & de *Vannes* à remplir, outre 32. Abbayes qui sont vacantes, auxquelles S. M. pourvoira incessamment. Le 12. ce jeune Monarque reçut le serment de fidélité de l'Abbé de Lorraine comme Evêque de Bayeux, & le 14. Mr. de Mesmes Ambassadeur de *Malte* eut une Audience particulière de S. M. Le 18. ce Prince accompagné du Maréchal de Villeroi & des Ducs d'Harcourt & de Tresmes, alla au Château de la *Mentz*, où il dina, après quoi il revint le soir au Palais des *Thuilleries*. Les Lettres de Paris de cette date ajoutent que l'Evêché de *Langres* avoit été donnée à l'Abbé de *Clervaux*, & celui

des Princes &c. Janvier 1720. 33

de *Vannes* à Mr. Fagon, ci-devant Evêque de *Lambes*. Le 28. S. M. reçut le present de Faucons & autres Oiseaux servans pour la Chasse, que le Grand Maître de l'Ordre de Malthe envoie ordinairement tous les ans, & ce fut le Chevalier Fraguier qui eut l'honneur de les présenter à ce Prince dans une Audience particuliere qui lui fut accordée.

II. Le Chevalier d'Orleans, nouveau Grand Prieur de France, arriva à Paris le 8. revenant de *Malthe*, & le 9. il parut pour la premiere fois en public avec les Armes de sa Maison & les marques de sa nouvelle Dignité, ayant obtenu du Grand Maître de l'Ordre une dispense pour pouvoir les porter. Suivant les Lettres du 17. du même mois, Mr. de Vendôme ci-devant Grand Prieur ayant demandé à S. A. R. que son Successeur portât les Livrées de sa Famille, cette demande lui avoit été accordée, & on travailloit pour lors en diligence aux Livrées.

*Retour du
Chevalier
d'Orleans.*

III. On a longtems parlé à la Cour du Mariage de Mademoiselle de Valois fille de Mr. le Duc Regent, avec le Prince Hereditaire de *Modene*, & vers le 20. Novembre on regardoit cette affaire comme conclüe. Les Lettres de Paris du premier Décembre portent expressément que ce Mariage avoit été rendu public à la Cour, & que S. A. R. devoit nommer au premier jour les Dames & les Officiers, de même qu'un Détachement de la Maison du Roi, qui devoit accompagner cette Princesse; qu'on attendoit un Exprés du Duc de *Modene*,

*Mariage
de Mademoi.
selle de Valois.*

C

pour

pour regler le Ceremonial, & que le Due de Chartres se rendroit dans son Gouvernement de Dauphiné si-tôt que ce Mariage seroit conclu pour y recevoir cette Princesse, & la remettre entre les mains de son futur Epoux qui doit la venir recevoir sur les Frontieres de cette Province.

Le Comte de Charolois ibsendu.

IV. Vers le 24. on meubloit des Appartemens pour le Comte de Charolois qui est attendu de jour à autre à Paris, après une absence de trois années qu'il a employées à visiter différentes Cours étrangères. Ce Prince a été pourvû du Gouvernement de Touraine, dont le Marquis d'Angeau s'est démis en sa faveur moyennant 250. mille livres que Mr. le Duc lui a payé pour un Brevet de retenüe, & 50. mille écus par forme de gratification. Le bruit s'étoit répandu que ce Prince à son retour devoit épouser la jeune Princesse de *Modene*, mais cela n'a eu aucunes suites.

Retour de Madame la Princesse.

V. Suivant les Lettres du 17. Madame la Duchesse du Maine étoit tombée malade à *Champlay* en Bourgogne, & Madame la Princesse sa mere, qui dès le mois dernier étoit allée lui rendre visite, se tenoit encore auprès d'elle. Le 20. cette Princesse revint à Paris, sans ramener avec elle la Duchesse du Maine sa fille, comme on l'avoit esperé.

Arrivée du Baron de Benterieder.

VI. Le 10. Mr. le Baron de Benterieder arriva à Paris pour y résider en qualité d'Envoyé de l'Empereur; ce Ministre s'étant trouvé indisposé, l'a fait sçavoir aux Ambassadeurs étrangers, auquel s'il n'avoit pas encore rendu sa premiere visite. Cependant on

des Princes &c. Janvier 1720. 35

On assure que le 17. il eut une Audience particuliere du Roi & du Duc Regent. La Duchesse Douairiere d'Hannover est attenduë dans cette Capitale, où l'on croit qu'elle a dessein de passer le reste de ses jours, & qu'elle fera sa residence ordinaire à *Antzweres* Maison de plaisance située à 2. lieuës de cette Ville.

VII. Le 11. jour de St. Martin, les vacances étant finies, l'ouverture du Parlement se fit le 13. par une Messe solennelle qui fut chantée dans la grande Salle du Palais, où Mr. le premier President de Messines, & les Chambres assisterent. Le 20. cette Compagnie s'assembla pour la premiere fois avec les ceremonies accoustumées, & Mr. Gilbert des Voisins second Avocat General fit une très-belle harangue, par laquelle il fit entendre, *que mal à propos plusieurs personnes avoient de l'envie pour la profession d'Avocat; que si c'étoit la plus pénible & la plus difficile de toutes, il n'y en avoit pas en recompense de plus noble, de plus utile & de plus satisfaisante.* Mr. le premier President quoi qu'incommodé de la goutte, y repondit avec beaucoup d'éloquence.

*Ouverture
du Parle-
ment.*

La Charge d'Avocat general du grand Conseil vacante par la mort de Mr. Benoît, a été vendue cent cinquante mille livres à Mr. Panniers natif de *Lion*, qui l'année dernière remporta le prix de l'éloquence à l'Academie Française.

Arrêt qui

VIII. Sa Majesté ayant par Arrêt de son Conseil du 26. Oët. bre dernier ordonné le remboursement des dettes du Clergé du Royaume, a commis à cet effet le nommé du

*ordonne le
rembourse-
ment des det-
tes du Clergé.*

Breuil pour recevoir les titres des Propriétaires, & acquitter en son nom les créanciers dudit Clergé, au lieu & place dequels il sera subrogé. Ordonne que les Officiers commis pour la levée des Decimes, Receveurs, &c. seront supprimez, & que la rente des dîmes qui seront acquittées ne courront à l'avenir que sur le pied de trois pour cent, & les assignées aux créanciers par leurs Contrats de Constitution, devant cesser au premier Janvier 1720. En conséquence de cet Arrêt les Prélats qui étoient à portée ont reçu ordre de s'assembler dans le Convent des grands Augustins à Paris, pour procéder à la liquidation des sommes dûes tant en principal qu'interêts, pour être remboursées; & le 8. l'ouverture de cette Assemblée se fit, où se trouverent le Cardinal de Noailles comme Président, les Archevêques de Bourges, Toulouse, Rouen, Sens & Bordeaux, de même que les Evêques de Viviers, Nîmes, Alet, Clermont, Tarbes, Vabres, & Blois.

*Assemblée
du Clergé.*

*Ordonne le
Rembourse-
ment des
dettes des
Etats de Bre-
tagne.*

IX. Par un autre Arrêt du Conseil du 11. Novembre le Roi a aussi ordonné le remboursement des dettes contractées par les Etats de la Province de Bretagne, dont le fond sera pris sur le Caissier de la Compagnie des Indes en déduction des quinze cens millions qu'elle prête à S. M. & la rente réduite à trois pour cent au profit de ladite Compagnie. Etant ordonné aux créanciers d'apporter dans un tems fixé leurs Titres & Contrats quittancez, à la place dequels on leur donnera des assignations sur ledit Caissier, pour recevoir leurs payemens.

On

des Princes &c. Janvier 1720. 37

On assure qu'il paroitra dans peu de pareils Arrêts pour la décharge des dettes des États de Bourgogne & de Languedoc, & que l'Assemblée de ces États sera supprimée, de même que de *Provence*.

X. Le 4. Décembre S. A. R. le Duc Regent fit la cérémonie de poser la première pierre aux fondemens du nouveau Bâtimement qui se fait à la Paroisse St. Sulpice, pour l'agrandissement de l'Église. Et Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans revint de St. Clou à Paris, pour y passer l'Hiver.

XI. Comme le Commerce des Effets en papier a attiré beaucoup de Juifs à Paris, on écrit qu'on leur a permis de bâtir un Quartier de maisons sur le Port du Plâtre; on parle aussi de la construction d'un nouvel Hôtel des Monoyes, qui sera entre Chaliot & le Cours la Reine.

Juifs s'établissent à Paris.

XII. Le Contrat de Mariage de Mademoiselle de Valois fut signé le 28. Novembre dernier. Et le Cardinal de Rohan Evêque de Strasbourg est attendu pour en faire la cérémonie comme Grand Aumônier de France. On dit que S. A. R. le Duc Regent donne à cette Princesse 4. millions de livres, moitié en argent, & l'autre en Actions sur la Compagnie des Indes, & qu'immédiatement après la célébration de son Mariage elle partira pour aller joindre le Prince Héritaire de *Modene* son futur Epoux.

Signature du Contrat de Mariage de Mademoiselle de Valois.

XIII. On découvre tous les jours en Bretagne de nouveaux complices de la conjuration dont il a été parlé dans le Journal précédent, & cette affaire auroit eu insai-
ment

ment des suites funestes, si elle n'avoit été découverte à tems. L'évasion de plusieurs Gentilshommes qui se sont retirez en Espagne, ne laisse plus douter que ces conjurez n'entretenissent des intelligences avec cette Couronne; mais on en a encore été plus convaincu lorsqu'on a vû paroître sur les Côtes de cette Province une Escadre de Vaisseaux Espagnols commandée par le Duc d'Ormond, & la même qui dès le mois d'Octobre dernier étoit partie du Port *St. André* en Biscaye pour une expedition qui avoit été tenuë fort secrette. Voici ce que l'on mande de *Vannes* & de *Rennes* à ce sujet.

Vaisseaux
Espagnols
paroissent
sur les Côtes
de Bretagne.

LE 29. du mois dernier le Duc d'Ormond fit voile du Port *St. André* en Biscaye, avec deux Vaisseaux de guerre 5. Fregates, & quelques Bâtimens sur lesquels il avoit fait embarquer environ 1800. hommes, & dix mille armes. Cette Escadre étant arrivée sur nos Côtes, ce Duc fit débarquer quelques Officiers entre *Vannes* & *Port-Louis*, dans la vûë de susciter une Revolte dans la Province, mais n'y ayant trouvé aucune disposition ils se rembarquerent, & l'Escadre reprit le large. Le Maréchal de Montesquiou, qui commande en cette Province a néanmoins fait poster des Troupes le long de la Côte, afin d'être en état de repousser les Ennemis, en cas qu'ils voulussent entreprendre quelque descente. Un Gentilhomme chez qui ces Officiers ont été, a rapporté au Maréchal de Montesquiou qu'ils avoient offert de débarquer 1000 hommes & dix mille armes, en cas que la Province voulût se soulever pour la defense de ses Libertez

des Princes &c. Janvier 1720. 39

bertez ; qu'ils lui avoient aussi offert de grands avantages , s'il vouloit entrer au service de l'Espagne : Mais qu'il leur avoit repondu qu'il ne reconnoissoit d'autre Maître , que le Roi de France ; que tout étoit tranquille dans la Province , & qu'on n'y étoit aucunement disposé à une Revolte. Sur quoi ces Officiers étoient retournés à leur bord , & après avoir rejoint l'Escadre, elle avoit repris le large.

De Rennes le 15. Novembre 1719.

LE Marechal de Montesquiou qui commande en Bretagne ayant été averti qu'il paroissoit sur la Côte des Vaisseaux que l'on croyoit Espagnols , assembla en diligence ce qu'il avoit de Troupes , & les fit marcher du côté de *Vannes*. Les Habitans des lieux situés le long de la Côte prirent les armes , & la Noblesse monta à cheval , Mais ces Vaisseaux ayant disparu tout à coup , sans que l'on sçût ce qu'ils étoient devenus , chacun se retira. Cependant le Marechal reste toujours à *Vannes* avec la meilleure partie de ses Troupes , pour avoir l'œil à tout.

Les Etats de cette Province ont envoyez de frequentes Députations à *Paris* pour essayer d'adoucir le ressentiment de la Cour. Cependant les Commissaires continuent leurs procedures, & suivant les avis du 24. Novembre , on avoit arrêté à *Nantes* un nommé M. Roger, qui sur la promesse qu'on lui avoit faite de son pardon, avoit donné de grands éclaircissemens touchant cette affaire , & entr'autre une liste des principaux

*Députations
des Etats.*



① *La Clef du Cabinet*

paux Conjurez qui s'étoient assemblez chez lui. Sur quoi on avoit envoyé à *Kimper* deux des Juges delegués pour faire une exacte recherche des coupables, & les faire arrêter. Les lettres du 27. portent que dans les dernieres remontrances que les Etats ont faites à S. A. R. le Duc Régent ils ont très-humblement supplié ce Prince, de rappeler de la Province le Maréchal de Montesquiou qui n'y étoit point aimé; que c'étoit le seul moyen de rétablir la tranquillité & de faire rentrer chacun dans son devoir; mais que la Cour n'étoit pas disposée à leur accorder cette demande; que ce Marechal continuoît de donner toute son attention pour prévenir les desordres, & avoit mis Garnison dans un Château appartenant à Madame la Princesse de Conti près de *Vannes*, pour empêcher la descente que les Espagnols pourroient tenter de ce côté là; que parmi les Gentilshommes qui avoient été arrêtez tout récemment, se trouvoient Messieurs Trevelet de Bourneuf, de Laudillac, & de Stadigue, & qu'on avoit été informé que Mrs. Bonnau-court, Groguet & Pontkalet s'étoient retirés en Espagne.

Détachement François dans l'Arragon.

XIV. Le passage du Marechal de Berwick en Catalogne à la tête d'une Armée de quarante mille hommes, & ce qu'il avoit exécuté auparavant sur les Frontieres de Navarre dès le commencement de la Campagne, avoit étonné l'Espagne, mais ce qui s'est passé depuis son arrivée, comme la Cerdagne Espagnolle soumise en moins de 8. jours, *Urgel* & *Castel-Ciudad* pris, *Roses* investi, & cette Province inondée de Troupes

des Princes &c. Janvier 1720. 4

pes François qui ont établis les Contributions jufques dans l'Arragon, a bien dû lui caufier d'autres alarmes. Vers le commencement de Novembre on aprenoit que divers Détachemens François, avoient pénétré jufques fous le Canon de *Palamos & d'Oftacrie*, & qu'un autre étoit entré dans l'Arragon, où il s'étoit emparé de plusieurs Postes le long de la *Segre & de l'Ebre*; que les Habitans du Plat-Païs étoient dans une fi grande confternation, qu'ils s'étoient retirés avec leurs Effets dans les Montagnes, quoi qu'on leur eût promis qu'il ne leur feroit fait aucun dommage s'ils vouloient refter dans leurs maifons.

On efperoit de moment à autre d'apprendre l'ouverture de la tranchée devant *Roses*, qui dès le 24. Octobre, étoit investi par le Maréchal de Berwick. Toutes les difpofitions étoient faites pour le fiegé de cette Place, & on n'attendoit plus que l'Artillerie & quelques munitions de guerre qui avoient été embarquées en Languedoc: mais fur ce qu'on a appris que ce Convoi avoit effuyé une violente tempête entre les Côtes de Rouffillon & de Catalogne, & qu'une partie des Bâtimeus étoient peris, la refolution a été prife de remettre ce fiegé au Printems prochain. Suivant les Lettres du premier Decembre, l'Armée s'étoit même feparée, & les Troupes avoient été envoyées en quartiers d'hiver dès le 17. Novembre, une partie fur les Frontieres de Catalogne & d'Arragon, & l'autre dans les Places nouvellement conquifes en Navarre: on a auffi mis une nombreufe Garnifon dans *Castel-Cindad*

*Le fiegé de
Roses remis
au Printems.*

Ciudad, afin d'harcéler les Espagnols pendant l'hiver, & conserver ce Poste qui est de la dernière importance pour faciliter le Siège de *Rofes*, qui suivant les apparences, fera l'ouverture de la Campagne prochaine.

*Retour des
Généraux.*

XV. La Campagne étant finie en Catalogne, & les Troupes reparties dans les quartiers d'hiver, la plupart des Officiers Généraux reviennent à *Paris*. Le Marquis de Coigni y arriva au commencement de Décembre, & fut suivi du Colonel Stanhope qui immédiatement après partit pour repasser en Angleterre.

*Etats des
Finances, &
Arrêt du
Conseil rendus pendant
le mois de
Novembre.*

XVI. Les fortunes qui se font dans le mouvement où le Sr. Law a mis les Finances, sont si surprenantes & si subites, que ceux à qui elles arrivent, ne peuvent revenir de leur surprise que quelques tems après, & les regardent dans le commencement comme l'effet d'un agréable songe. Il n'en est pas de même de ceux qui perdent dans cette conjoncture, & dont le nombre est infiniment plus grand, que de ceux qui gagnent. Cependant le Commerce des Effrs en papier, tant de la Banque que de la Compagnie des Indes, s'échauffe de plus en plus, ce qui ne fait qu'augmenter l'étonnement. Le 6. Novembre le bruit s'étant répandu qu'on alloit recevoir trois millions de Souscriptions pour l'établissement d'une nouvelle Compagnie du Nord, les Actions baissèrent un peu, mais le public ayant été informé que cette proposition avoit été rejetée, elles remonterent à 1300. comme elles étoient ci-devant. Le 10. il parut un Arrêt du Conseil du même jour, par lequel

S. M. permet à la Compagnie d'employer tel fond qu'elle jugera à propos pour l'accroissement du Commerce de la Pêche & l'établissement des Manufactures, sans que pour quelque raison que ce puisse être, il puisse être fait des Actions commercables sur ladite Compagnie, ni aussi que cet établissement puisse empêcher le Commerce de la Pêche & des Manufactures, aux autres Sujets. Suivant les Lettres du 18. les Actions étoient encore à 1300. & on avoit permis aux Liannois d'établir dans leur Ville un Bureau de Banque, où néanmoins il fera libre de recevoir ou de ne pas recevoir des Billets. Dans ce tems là on publia deux autres Arrêts du Conseil du 9. par le premier desquels il est ordonné, *Que les Propriétaires des rentes supprimées par les Arrêts des 31. Août & 26. Octobre dernier seront remboursés sur leurs anciens Contrats, quoi que non convertis en rentes au denier 25. conformément aux Edits des mois de Decembre 1713. & 1715.* Le second du même jour est trop intéressant pour l'abréger, le voici en entier.

LE Roi s'étant fait représenter en son Conseil les Arrêts des 31. Août & 26. Octobre derniers, portans entr'autres choses suppression des rentes perpétuelles assignées sur les Aydes & Gabelles, Tailles, Recettes générales, Contrôle des Actes, des Exploits, sur les Postes, sur la Ferme des Greffes, & autres fonds, à compter du premier Janvier 1720. pour être remboursés par le Garde de son Trésor Royal, en assignations sur le Caissier de la Compagnie des Indes, en déduction des 120000.
Millions

Milions que ladite Compagnie des Indes s'est engagée de prêter à S. M. suivant l'Arrêt du 27. Août 1719. qui permet à ladite Compagnie d'emprunter lesdits douze cens millions : & S. M. étant informée que plusieurs Contrats desdites rentes supprimées, sont substituées, chargées & affectées pour Doüaire, usufruits, fondations & autres causes, ou sont saisies; pour quoi il seroit difficile d'en faire le remboursement, sans en remplacer les fonds : à quoi S. M. voulant pourvoir & donner à ses Sujets des marques de l'attention continuelle qu'Elle a pour la conservation de l'Intérêt public, &c. A ordonné & ordonne que toutes les parties de Rentes ordonnées être remboursées par les susdits Arrêts des 31. Août & 26. Octobre 1719 qui ne se trouveront pas libres, soit pour cause de substitutions, Doüaires, usufruits, fondations, saisies, ou autres causes sujetes à emploi, seront & demeureront exceptées de la suppression portée par les susdits Arrêts, & ne seront point remboursées par le Garde du Trésor Royal, mais seulement les rentes y portées réduites à compter du premier Janvier 1720. sur le pied de trois pour cent. Desquelles réductions sera fait mention en vertu du présent Arrêt par les Notaires qui ont passé les Contrats, sur les Minutes, Quittances de Finances y annexées, & grosses d'iceux; lesquels Notaires seront aussi tenus de faire mention desdites réductions sur un Registre qui sera tenu au Greffe de l'Hôtel de Ville de Paris, & à cet effet S. M. entendus que besoin est ou seroit, a validé & réabilité, valide & réabilite, lesd parties & Contrats de Constitution de Rentes en la même force

des Princes &c. Janvier 1720. 45

force & vertu qu'ils étoient avant la suppression portée par lesdits Arrêts des 31 Août & 26. Octobre derniers, les arrerages desquelles rentes S. M. veut & entend être payées à l'avenir à commencer du premier Janvier 1720. sur le pied de trois pour cent, de six mois en six mois, des fonds qui seront à ce destinez; & qui seront remis à ceux que S. M. commettra à cet effet. Et pour l'exécution du présent Arrêt toutes Lettres &c. Fait à Paris le 9. Novembre 1719. Signé PHELPEAUX.

Le 19. les Actions monterent jusqu'à 1408. & le 20. au matin elles furent à 1700. Le soir à 1750. & le lendemain à 1840. ce jour-là on rendit public un autre Arrêt du Conseil, *Qui réunit à la Couronne sous les Bois qui ont été alienez du Domaine depuis l'année 1607. en remboursant les Propriétaires de l'argent qu'ils ont avancé en Assignations sur le Caissier de la Compagnie des indes.* On parloit pour lors d'un projet pour l'établissement d'une Bourse qui devoit être bâtie dans le Jardin des petits Peres; mais l'exécution en ayant paru difficile, & d'une trop grande dépense, on croit qu'on la placera à la rue de Vivienne près des Religieuses St. Thomas. Le 28. les Actions étoient à 1900. & le 29. à 2010. le bruit couroit alors qu'elles seroient à 3000. avant la fin de l'année, & on se disoit même pour faciliter le Commerce, de les diviser en petites parties. Voici 5. autres Arrêts du Conseil, le premier du 12. porte suppression des Offices de Gardes en titre des Bois, Eaux & Forêts de S. M. Le second du 18. nomme des
Cours

Commissaires pour proceder à la liquidation des Offices de payeurs & Contrôleurs des augmentations de gages. Le troisieme du 21. ordonne, Que nonobstant la suppression des payeurs & Contrôleurs des augmentations de gages, le payement des Arrerages d'icelles sera fait par lesdits Payeurs jusqu'à la fin de 1719. Le quatrieme de même date, nomme des Commissaires pour juger de tous les differends nés & à naître au sujet des Négociations des Actions de la Compagnie. Et le cinquieme aussi du 21. ordonne la réunion generale à la Couronne, des Domaines alienez.

Vers le 7. Decembre les Actions monterent jusqu'à 2050. Nous finissons cet Article par un Arrêt du Conseil du 3. Decembre qui ordonne une diminution des Especes. En voici la teneur.

*Diminution
des Especes.*

LE ROI s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 23. Septembre dernier, qui ordonne une diminution sur les Louïs d'or & les Ecus de la fabrication ordonnée par Edit du mois du Juin 1718. & voulant incessamment pourvoir à l'entiere reduction du prix desdites Especes. Oïï le rapport. S. M. de l'avis de M. le Duc d'Orleans Regent a ordonné & ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrêt, les Louïs d'or de ladite fabrication, seront reduits à 32. livres pieces, & les Ecus à 5. livres 12. sols; au premier Janvier prochain les Louïs d'or à 31. livres, les Ecus à 5. livres huit sols & au premier Fevrier suivant, les Louïs d'or à 30. livres & les Ecus à 5. & 4. sols, les demis & quarts à proportion. Sur lequel pied lesdites Especes auront

des Princes &c. Janvier 1720. 47
jours dans le Commerce & par tout ailleurs,
jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordon-
né. Enjoint &c. Fait à Paris le 3. Decembre
1719. Signé, PHELIPPEAUX.

ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en ITALIE, depuis le mois
dernier.*

I. *Rome.* LE 28. Octobre le Chevalier *Arrivée des*
de St. George & la Princesse *Chevalier*
son Epouse arriverent de *Montefiascone* à *de St. Geor-*
Rome, & furent prendre leurs logemens au *ge à Rome.*
Palais des Apôtres, qui avoit été préparé
pour les recevoir, & où ils feront désormais
leur résidence. Peu après Sa Sainteté envoya
à ce Prince des Meubles magnifiques, un
Atelage de 8. Chevaux des plus beaux, six
Chandeliers & un Crucifix d'argent, & plu-
sieurs autres ornemens très riches pour sa
Chapelle. Les nouvelles du 18. portent que
S. S. n'avoit pas encore accordé d'Audien-
ce à ce Prince, quoi qu'il l'a lui eût fait de-
mander plusieurs fois, & que cela avoit été
causé qu'il n'avoit pas encore paru en pu-
blic.

II. Plusieurs Officiers dépêchez par le
General Comte de Mercy & allans à la Cour
de *Vienne*, ont passé par cette Capitale, &
ont confirmé la reddition de la Citadelle de
Messine, par l'Armée Imperiale; que le 20.
Octobre la Garnison en étoit sortie & avoit
été conduite à l'Armée du Marquis de Lude
au nombre de 1200. hommes, outre environ

1000. malades ou bleffez qui étoient restez à *Meffine*. Le 4. Novembre jour de la Fête de St. Charles dont l'Empercur porte le nom, le Cardinal del Giudici tint Chapelle publique dans l'Eglise *del Anima* accompagné de plusieurs Cardinaux qui furent ensuite traités magnifiquement à dîner par son Eminence. Environ le même tems la Princesse de Piombino partit de Rome avec sa plus jeune Fille pour aller passer quelque tems à *Venise*.

Maladie
du Pape.

III. On apprend par les Lettres du 6. que le Pape avoit été dangereusement malade, ce qui avoit empêché S. S. de se trouver aux Ceremonies qui se pratiquent le jour de la Fête de tous les Saints & des Trépassés, & de donner Audience à qui que ce fût. Vers le 9. S. S. se trouva beaucoup mieux & signa même quelques dépêches, & le 10. Elle tint Chapelle publique au *Quirinal* Le 16. se trouvant presque entièrement rétablie Elle assista à la Congrégation du St. Office & donna Audience aux Cardinaux Sacripanti, Olivieri, & del Giudici. On se promettoit alors que le Pape tiendroit bientôt Consistoire secret, & qu'il nommeroit aux places vacantes dans le sacré College, auxquelles il se trouve beaucoup de pretendans de toute sorte d'espece.

IV. Vers le milieu du même mois Mr. Passionei arriva à Rome & fut descendu au *Quirinal* pour avoir l'honneur de saluer le Pape. Comme ce Sujet a rendu des services importans au S. Siege on s'attend que S. S. le comblera bientôt de Benedictions tant spirituelles que temporelles, & qu'il remplira les premiers emplois. Environ le même

des Princes &c. Janvier 1720. 49

tems la plus grande partie des Cardinaux & de la Noblesse qui avoient été à la Campagne pour profiter du reste de la belle saison, revinrent à Rome. On apprend par les Lettres du 5. Decembre que le Procureur General de l'Ordre de *Buen Fratelli*, avoit été banni de l'Etat Ecclesiastique sans qu'on en sçut le sujet ; & que l'Abbé Lanti neveu du Cardinal de Trimouille avoit pris l'habit de Prêlat ; que la Datterie avoit disposé de tous les Benefices vacans dans la Sardaigne du consentement de la Cour d'Espagne ; & que Mr. Vincentini avoit obtenu la permission de l'Empereur pour retourner à sa Nonciature de Naples.

V. *Venise.* Mr. Cuningham Résident de S. M. Britannique à Venise partit le 5. Novembre de cette Ville pour retourner en Angleterre, & a été relevé par Mr. Burghes, qui vers le 10. présenta ses Lettres de Créance au Senat. Le jour de la Fête de St. Charles, le Comte de Colloredo Ministre de l'Empereur traita très magnifiquement à dîner les autres Ministres étrangers, & le soir il y eut des Illuminations à son Hôtel.

VI. La Régence a donné son consentement pour l'établissement d'une nouvelle Compagnie, dont le Commerce se fera dans le Levant, & toutes les autres Compagnies étrangères ont été invitées de contribuer à cet établissement afin de pouvoir faire un fond capable de la soutenir. On apprend par les dernières Lettres de Venise qu'on travailloit aussi à dresser les magazins, & que les Maîtres des Vaisseaux Anglois avoient déjà consenti à la visite de leurs marchan-

*Etablies
ment d'une
Compagnie
pour le Le-
vant.*

difés , fuivant le nouveau Règlement du Sénat. On parloit auffi dans ce tems là d'établir une nouvelle Taxe fur les terres dans toute l'étenduë des Etats de la République.

Quelques Vaiffeaux revenus du Levant ont raporté que la peste avoit prefque ceflée à *Smirne* , mais qu'elle continuoit de faire de grands ravages à *Constantinople* ,

VII. *Genes*. Le nouveau Doge Imperiali a reçu les complimens des Ministres de France, d'Angleterre & d'Espagne, sur son avènement à cette Dignité. Par quelques Lettres du 16. Novembre on a été informé que le reste du grand Convoi qui s'étoit affemblé au *Vado* , étoit parti pour se rendre en Sicile dès le 12. ; & que l'Amiral Castagnetto qui commandoit la Flotte d'Espagne en Sicile ; étoit arrivé à *Genes* revenant de *Palerme* , avec plusieurs Officiers de Marine, qui devoient incessamment retourner à *Madrid*.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. *Vienne*. **L**E 4. Novembre, jour de la Fête de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom, S. M. reçut les complimens de toute la Famille Imperiale, des Ministres étrangers & de la Noblesse, qui ce jour-là parut à la Cour avec des Equipages & des habillemens magnifiques: l'Ambassadeur Turc envoya aussi à S. Maj. le Comte de Daun qui la compli-

des Princes &c. Janvier 1720. 51

ta de sa part. Le même jour à 9. heures du matin le Comte de Lutzelville Colonel du Régiment de Lorraine arriva en poste précédé de quatre Postillons qui sonnoient du Cors, & apporta la nouvelle de la reddition de la Citadelle de Messine, ce qui augmenta la joye à la Cour & à la Ville. Le lendemain 5. l'Empereur & l'Imperatrice Regnante se rendirent en ceremonie à l'Eglise Cathedrale, où le *Te Deum* fut chanté en Musique au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des Ramparts & de la Mousqueterie de la Garnison, en actions de grâces de la prise de cette Forteresse. Le même jour Leurs Majestez dinerent en public, & le soir toute la Famille Imperiale soupa à la table de L. M. Le 10. l'Empereur prit le divertissement de la Chasse aux environs de *Vienne*, & retourna le soir au Palais. Le 11. ce Prince tint Chapelle publique, à l'occasion de la Fête de St. Martin, & l'après-midi on fit la repetition d'un Opera où la Famille Imperiale & toute la Cour se trouverent. Le 14. L. M. se rendirent à *Closter-Neubourg*, où sont déposées les Reliques de St. Leopold Margrave d'Autriche; & y ressterent le 15. pendant lequel Elles assisterent à diverses dévotions qui se firent à l'occasion de la Fête de ce Saint. Le 19. jour de la Fête de l'Imperatrice Regnante, cette Princesse reçut les complimens de toute la Cour, qui fut fort nombreuse, & le soir il y eut Opera. Le lendemain L. M. furent à la Chasse au Sanglier à *St. Vito* à deux lieues de la Ville; & le 22. elles se trouverent à la troisième représentation de l'Opera dont

il a été parlé ci-dessus. Le lendemain elle se rendirent au Château de Belle Fontaine pour prendre le divertissement de la Chasse aux Perdrix, & le 26. S. M. fut encore à celle du Sanglier. Le 30. jour de St. André Patron de l'Ordre de la Toison d'or, ce Monarque revêtu du Grand Collier, & accompagné des Chevaliers de l'Ordre, tint Chapelle publique au Palais.

*Emplois
donnez.*

II. Mr. Bernard, George Mikos a été fait Conseiller d'Etat & des Finances, en considération de sa capacité & de ses services; S. M. l'a aussi élevé à la dignité de Baron du St. Empire.

Le 14. le Comte de Diedrichstein prêta le serment de fidélité ordinaire entre les mains de S. M. I. & C. comme Président de son Conseil; & le Comte Ferdinand de Kolowrat comme Président de la Banque. Ces deux Seigneurs prirent ensuite possession de leurs nouveaux Emplois, & furent installés dans leurs Charges. Le premier a été depuis fait Conseiller du Conseil Aulique à la place du Comte de Wassek, qui ne pouvoit plus en faire les fonctions à cause de ses infirmités.

*Assemblée
des Etats
d'Autriche.*

III. Les Etats de la Basse Autriche firent l'ouverture de leur Assemblée à Vienne le 22. avec les cérémonies accoutumées. Sa Majesté Impériale & Catholique s'y étant rendu le même jour, le Comte de Zinzendorf Grand Chancelier fit au nom de l'Empereur la demande du Subside ordinaire par une Harangue, à laquelle le Maréchal de la Province répondit dans les termes les plus soumis & les plus respectueux.

Les

Les jours suivans lefdits Etats ont continué de s'assembler pour délibérer sur la proposition qui leur avoit été faite.

IV. L'affaire de l'Abbé Todefchi, dans laquelle étoit impliqué le Comte Nimpfch paroît assoupie, & depuis le mois dernier les nouvelles publiques, n'en ont fait aucune mention; ce qui fait présumer que ce Comte ne s'est pas heureusement trouvé aussi coupable qu'on l'avoit d'abord crû. Quelques avis de Vienne disent néanmoins qu'on travailloit toujours à l'instruction du Procès de cet Abbé qui avoit été appliqué à une rude question, & que l'on croyoit qu'il pourroit bien être renfermé pour le reste de ses jours, ayant été reconnu d'un esprit intrigant & dangereux. Il est bon d'avertir ici que l'Abbé Gini n'a pas été conduit de Milan à Vienne, comme nous le dîmes dans notre dernier Journal, & qu'il est toujours détenu aux arrêts dans cette première Ville.

V. Vers le 6. le Regiment Imperial de Bareith venant de Hongrie passa par le Fauxbourg de Leopoldsdorf, sur le Danube à 2. lieues de Vienne; & le 10. celui de Passi partit de Pest pour aller à Neuhausel, Leopoldstat & Neitra, où il doit passer l'hiver. Les autres Regimens qui sont en Hongrie ont reçu ordre de recruter incessamment leurs Corps, & la Cavalerie de travailler à ses Remontes; on remplit aussi avec beaucoup de diligence les Magazins de Bude, de Bellegrade, & des autres Places frontières, avec d'autant plus de facilité que la recolte a été extrêmement abondante en ce Pays.

*Arrivée
du Roi
de Prusse à
Hannover.*

VI. *Hannover.* Le 10 Novembre le Duc d'Holftein Gourop arriva à Hannover où S. M. Britannique étoit retournée depuis peu de Gohr, & le Roi de Prusse y étoit aussi attendu ; mais ce Prince ayant été arrêté par une indisposition, il ne put arriver que le 11. à six heures & demie du soir. Sitôt que le Roi d'Angleterre eut été informé de son arrivée, il fut à sa rencontre accompagné du Prince Frederic son petit fils & d'une nombreuse suite de Seigneurs, jusques dans la basse Cour du Palais, ce que S. M. P. ayant aperçû. Elle descendit de son Carrosse, & les deux Monarques s'embrassèrent avec beaucoup d'amitié. S. M. B. conduisit ensuite ce Prince dans son Cabinet, où ils eurent une conférence pendant trois heures tête à tête, après quoi le Roi de la Grande Bretagne traita très-splendidement S. M. P. à souper, où se trouva aussi le jeune Prince Frederic. Le 15. ces deux Monarques furent à *Hiervenhausen*, où S. M. P. vit les beaux jets d'eau qui y ont été faits depuis peu par un Ingenieur Anglois, & le 17. au matin ce Prince partit sur les neuf heures pour retourner à *Berlin* au bruit du Canon des Remparts, & fort satisfait de la gracieuse reception qui lui avoit été faite. Ce Prince prit sa route par *Zell*, & s'est arrêté deux jours chez la Duchesse Douairiere de ce nom.

*Départ du
Roi pour
l'Angleterre*

VII. Le lendemain 18. Sa Maj. Britannique après avoir fait un séjour de six mois dans ses Etats d'Allemagne, partit de *Hannover* pour retourner en Angleterre, aux acclamations du peuple, à qui ce Prince donna

la satisfaction de se laisser voir en traversant les rues de la Ville. Ce jour-là ce Monarque fut à *Littenaw*, & le 19. à *Osnabruck* chez le Duc d'York son frere Evêque de cette Ville, qui lui fit une reception des plus magnifiques. Le 20. Sa Maj. continua sa route pour se rendre en Hollande où les Yachts l'attendoient pour le transporter en Angleterre. Quelques jours avant le départ du Roi le Duc d'Holstein Gottorp étoit aussi parti de *Hannover* pour se rendre à la Cour de Vienne par Berlin, peu satisfait des équivalens qui lui avoient été proposez pour le Duché de *Sleswick*.

VIII. *Heidelberg*. Quoique S. A. S. E. Palatine ait fait connoître au public les raisons qui l'ont portée à en user comme elle a fait avec ses Sujets de la Religion P. R. & qu'elle ait offert de leur donner satisfaction, ainsi qu'il paroît par les Lettres inserées dans nôtre dernier Journal; les Puissances Protestantes qui s'interessent dans cette affaire ne cessent pas d'insister, tant sur la restitution de l'Eglise du St. Esprit, que sur la permission d'user du Catechisme d'*Heidelberg* comme ci-devant. Il a paru depuis le mois dernier plusieurs Lettres adressées à ce Prince, toutes fort pressantes à ce sujet, & plusieurs memoires ont été presentez par les Ministres d'Angleterre, de Prusse, de Hollande, &c. qui roulent toutes sur les reparations des griefs dont les Sujets Protestans du Palatinat, se plaignent, les menaces d'une rupture & d'user de represailles envers les Catholiques Romains qui sont dispersés dans les Etats Protestans de l'Empire,

pire, n'ont pas encore ébranlé le Conseil de S. A. E. qui persiste toujours à ne se point relâcher; & cette affaire, qui dans le commencement paroissoit de peu de conséquence, devient tout-à-fait sérieuse, par la qualité de ceux qui s'y intéressent, & la manière vive avec laquelle elle est poursuivie. Nous placerions ici toutes ces pièces, si elles contenoient quelque chose de nouveau, mais comme elles n'ont toutes pour objet que les mêmes plaintes que nous avons suffisamment détaillées ailleurs, nous y renvoyons le Lecteur, & nous attendons quel sera l'événement pour en faire part.

IX. *Berlin.* On apprend du 21. que le Roi de Prusse étoit de retour à *Berlin*, & qu'on y avoit reçu les riches Présens qui avoient été faits à *Hannover* à ce Prince par Sa Majesté Britannique. Les mêmes Lettres ajoutent que le même jour 21. le Duc d'Holftein Gottorp y étoit arrivé *incognito*, sous le nom de Comte de Rhinbeck, & avoit pris son logement chez Mr. Bassevitz son Envoyé, que le soir il avoit eu une Conférence avec S. M. P. & le lendemain avoit été traité magnifiquement à dîner par ce Prince.

D'autres avis du 5. Decembre portent que S. M. P. avoit fait ôter la principale Eglise de *Minden* aux Catholiques Romains, & en avoit mis en possession les Reformez en représailles de ce qui s'est passé à *Heydelberg*; qu'il étoit à craindre qu'il n'ordonnât la même chose dans les principales Villes de ses Etats, & que ce Prince faisoit une augmentation considérable dans ses Troupes.

X. *Ratisbonne.* La Diette qui est toujours assemblée, a accordé deux mois Romains pour faire travailler aux Fortifications de *Kell* & de *Philisbourg*. Le Cardinal de Saxe-Zeitz principal Commissaire de l'Empereur, ayant reçu le vingt-cinq Novembre la réponse de Sa Majesté Imperiale à un memoire qu'il avoit envoyé à ce Prince, concernant les plaintes des Protestans de l'Empire, la communiqua aux Envoyez du Roi de Prusse, de Saxe-Gotha, &c. en voici la teneur.

Que S. M. Imperiale étoit fort fâchée d'aprendre les griefs des Protestans, d'autant plus que dès le commencement de son Regne, son principal soin avoit été, & l'étoit encore de cultiver une bonne harmonie entre les Princes & Etats de l'Empire; qu'elle feroit tout son possible pour terminer les diferens survenus, selon la Paix de Westphalie & les Constitutions de l'Empire, que pour cet effet Sa M. Imperiale avoit écrit à l'Electeur de *Mayence*, l'Electeur Palatin, & l'Evêque de *Spire*, & les avoit exhorté non seulement à lui envoyer promptement leurs réponses sur les griefs en question, mais aussi à se desister de toutes les autres innovations qu'ils pouvoient avoir en vûë, & d'en venir à un accommodement à l'amiable, comme les Protestans témoignoiënt le souhaiter, par les solemnelles Députations qu'ils ont faites à l'Electeur Palatin.

XI. *Dresde.* Sa Majesté Polonoise qui s'étoit renuë à *Fraustad*, comme nous le dûmes dans le dernier Journal, pour assister à un grand Conseil de Senateurs qui devoit
s'y

s'y tenir, en parti contre toute attente au commencement du mois de Novembre & arriva à *Dresde* le 10. Suivant les Lettres de cette Ville du 21. ce Prince se disposoit à repartir le 10. Decembre pour aller à *Warsovie*, où la Diète Generale du Royaume a été convoquée pour le premier Janvier prochain.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

*Suspension
d'Armes pu-
bliée en Sue-
de.*

I. *Suede.* **O**N publia à *Stokolme* le 8. Novembre la Suspension d'Armes entre la *Suede* & le *Dannemark* pour six mois, & les ordres ont été donnez de faire la même publication dans toutes les autres Villes du Royaume. On assure que les conditions pour une prochaine Paix avec cette Couronne, ont déjà été proposées par Sa Majesté Britannique, & acceptées par la Reine de *Suede*. Cependant on continuë toujours à travailler à l'augmentation des Troupes qui sont sur pied dans ce Royaume, dans la prévention où l'on est que le *Czar* n'acceptera pas la Médiation qui lui a été offerte par le Roi d'Angleterre, & qu'il est toujours dans le dessein de continuer la guerre avec la *Suede*. Sa Majesté a aussi fait bâtir quantité de Barraques sur la Côte de *Finlande* pour y loger des Troupes, en cas que les *Moscovites* tentent une irruption de ce côté-là pendant l'hiver.

L'A.

II. L'Amiral Norris eut le 19. Octobre *Départ de*
dernier son Audie. ce de congé de la Reine & *P'Amiral*
partit e. suite pour aller joindre la Flotte *Norris.*
Angloise qui se tenoit sur les Côtes de Suede : le 8. du mois suivant cet Amiral mit
à la voile pour retourner en Angl^{et}re.
Mr. Kniphausen Ministre du Roi de Prusse
arriva au contraire le premier à Stoko me,
& eut peu après Audie. de la Reine, qui
le reçut très-favorablement. On apprend
de Gottembourg du 15. qu'un Vaisseau
Hollandois y étoit arrivé, & avoit amené
Mr. Burmania, qui quelques jours après
continua sa route par terre pour se rendre
aussi à Stoko me, où il doit résider en qua-
lité d'Ambassadeur Extraordinaire de Leurs
Hautes Puissances les Etats Generaux. Le
17. Le Lord Carteret eut Audie. de la
Reine, & presenta à cette Princesse ses Let-
tres de créance comme Ambassadeur Extra-
ordinaire du Roi de la Grande Bretagne.
Le 20. ce Ministre & le Colonel Ballewitz
signerent le Traité conclu entre ce Prince &
Sa Majesté Suedoise; & celui entre cette
Princesse & la Grande Bretagne devoit aussi
être signé peu après.

III. On a appris par la voye d'Hambourg
que le Brigadier Rantzau Ministre du Duc
de Holstein Gottorp à la Cour de Suede
n'avoit pû obtenir d'Audie. de Sa Maje-
sté, & qu'au contraire il lui avoit été en-
joint de sortir de Stokoime en 24. heures,
& du reste des Etats de S. M. en peu de
jours; que cette Princesse paroissoit peu
disposée à donner à ce Prince satisfaction
au sujet du Duché de *Sleswisch*, sur lequel
il

il compte avoir des droits incontestables ; & qu'on pourroit bien au contraire le céder au Roi de Dannemarck, qui en est en possession, pour faciliter le Traité de Paix qui doit se conclure entre ces deux Couronnes. Suivent d'autres Lettres de la même Ville, ce Ministre y arriva le premier Decembre, & se preparoit à aller joindre le Duc son Maître, qui doit se rendre à la Cour de Vienne, où l'on croit qu'il va réclamer la protection de l'Empereur pour faire valoir ses prétentions sur ce Duché, ce qu'il sollicite dans toutes les Cours avec beaucoup d'empressement.

*Convocation de
Etats Gene-
raux.*

IV. Les Lettres Circulaires pour la Convocation des Etats Generaux du Royaume, furent publiées à Stockholm dans toutes les Eglises le 12. suivant lesquelles l'ouverture de cette Assemblée se fera le 14. Janvier. On assure que les principales affaires qui y seront proposées, concerneront les Monnoyes, que l'on a dessein de remettre sur l'ancien pied ; & la résolution qui a été prise à la Cour d'augmenter les Troupes du Royaume jusqu'à 75000. hommes, dont on demandera le consentement auxdits Etats. Sa Majesté a aussi fait publier un Placard, par lequel il est expressément défendu aux Soldats qui ne montent pas la Garde & aux Laquais de la Cour de porter l'épée, à cause des disorders qui se commettoient journellement dans cette Capitale.

*Suspension
d'Armes pu-
bliee à Co-
penhague.*

V. *Dannemarck* Sa M. Danoise ayant accepté la Médiation de S. M. Britannique pour traiter de la Paix avec la Couronne de Suede, ainsi qu'il a été dit dans nôtre précédent Journal, ce Prince fit publier le

des Princes &c. Janvier 1720. 61
6. à Copenhague , & les jours suivans dans
le reste de ses Etats, une Suspension d'Ar-
mes pour six mois, dont voici la teneur.

*Declaration du Roi de Dannemarck publiée
à Copenhague le 6. Novembre , & le 8.
à Altena pour l'exécution de la Suspension
d'Armes concluë entre S. M. Danoise, &
la Reine de Suede.*

SA Majesté Royale de Dannemarck , Nor-
wege &c. à la requisition de S. M. Roy-
ale de la Grande Bretagne consentit le 30.
Octobre 1719. à une Suspension d'Armes de
six mois, entre S. M. Royale de Dannemarck,
& la Couronne de Suede; laquelle Suspension
d'Armes commencera dix jours après la sus-
dite date à *Copenhague*, & dans tout le Ro-
yaume de Dannemarck, sçavoir le 8. du pre-
sent mois de Novembre; & 20. jours après
dans le Royaume de Norwege, sçavoir le 18.
Novembre, de la même maniere, & fut le
même pied qu'elle sera exécutée en Suede, &
en consequence tous les Vaisseaux allans &
venans, sans aucune distinction de Nation,
jouiront pendant ledit terme de six mois,
d'une entiere liberté pour la Navigation, & le
Commerce vers tous les Païs Côtes & Ports
appartenans à Sa Majesté Royale de Danne-
marck, & à S. M. la Reine de Suede; ensor-
te que pendant lesdits six mois, toutes hosti-
litez cesseront entièrement, tant par Mer que
par Terre.

VI. Le 7. S. M. fit la revüë de ses Gar-
des à pied, & des Grenadiers de sa Garde,
&

le 14. Elle partit accompagnée du Prince Royal son fils, pour aller à *Fredericksborg* & de-là à *Cronembourg*, faire la revue des Troupes qui y étoient. Le 16. ces Princes étoient de retour à Copenhague.

*Incendie à
Copenhague.*

VII. Le même jour 16. le feu prit par accident au grand Magasin Royal, avec tant de rapidité que 3 heures après la plus grande partie fut réduite en cendres; le 17. on s'aperçut que le feu s'étoit communiqué dans les Appartemens d'en bas remplis de grains, qui ont pour la plupart été gâchez, & cet embrasement ne put être tout à fait éteint que le 18. On fait de grandes perquisitions des Auteurs de cet incendie, & l'on a déjà arrêté un Boulanger soupçonné d'y avoir contribué.

*Arrivée de
l'Amiral
Norris.*

VIII. L'Escaire de l'Amiral Norris arriva le 17. dans la Rade de Copenhague, revenant des Côtes de Suède, & y a été arrêtée quelques jours par les vents contraires, & un violent orage qui s'est fait dans ces quartiers. Le 22. cet Amiral remit à la voile, après avoir pris congé du Roi, & le 23. de grand matin il passa heureusement le Sund, faisant route vers l'Angleterre. Le 24. l'Amiral Tordenschiold étoit parti de cette Capitale pour aller s'embarquer à Elfseneur, d'où il doit passer dans la Scanie. & delà à *Mastrand*, pour ramener les Vaisseaux qui avoient été laissez dans le Port de cette Ville.

IX. On m'envoie du 5. Décembre que l'Ambassadeur du Czar faisoit de grandes protestations à Copenhague contre la suspension d'Armes qui venoit d'être conclue

enté

des Princes &c. Janvier 1720. 63

entre le Dannemarck & la Suede; que ce Ministre avoit declaré, qu'on enleveroit sans distinction tous les Vaisseaux Marchands destinez pour ce dernier Royaume; que cependant S. M. Danoise avoit defendu à tous les Sujets sous peine de mort d'employer aucune commission de S. M. Czar. pour aller en course. Les mêmes Lettres ajoutent que Mrs. Dimer & Senkat, étoient arrivez de Stokolme pour regler la Convention particuliere qui venoit d'être faite entre S. M. & le Couronne de Suede.

X. *Petersbourg*. Les Conférences qui se tenoient dans l'Isle d'Aland pour traiter de la Paix du Nord, étant entièrement rompues, Mrs. Brusse & Osterman Plenipotentiaires du Czar, retournerent à Petersbourg dès le mois d'Octobre dernier. Les Lettres venues par la voye de Dantzich du 21. Novembre portent que Mr. J. J. Freys Ministre du Roi d'Angleterre à Petersbourg, étoit arrivé dans cette Ville, ayant obtenu un Passeport de S. M. Czarienne pour retourner en Angleterre; & que Mr. Weber aussi Ministre de S. M. Brit. comme Duc d'Hannover, en étoit aussi parti & s'étoit retiré, ayant pareillement obtenu un Passeport de ce Prince.

XI. Au commencement de Novembre, S. M. Cz. fut visiter le Canal de communication qu'Elle a fait faire près de Joannogrod, entre les Lacs d'Osoga & de l'Adoga. Ce Prince a aussi fait partir plusieurs Ingenieurs pour faire fortifier en Finlande les Villes d'Abo & d'Helsingvos, & fait travailler avec beaucoup de chaleur à l'augmentation

*Les Mini-
stres du
Czar se
retirent de
l'Isle d'Al-
land.*

mentation de ses forces de terre & de mer. Il a déjà paru une liste de l'Armée qu'il aura sur pied au Printems prochain dans la Finlande & aux environs, pour pousser la guerre contre la Suede en cas que la Paix ne se fasse pas ; Et plusieurs Officiers ont été envoyez à Dantzich pour enroler tous les Matelots qui voudront entrer à son service, avec promesse de leur augmenter leurs gages, & de faire des gratifications à ceux qui seront experimentez dans la Marine. On parle aussi que ce Monarque aura une Armée de 50. mille hommes dans la Courlande, & que sa Flotte sera beaucoup plus considerable que l'année dernière.

XII. Le General Amiral Apraxin a été fait Commandant en Chef de toutes les forces tant de Mer que de Terre, que S. M. Cz. destine pour servir sur les frontieres de Finlande.

*Ordonnance
du Czard.*

XIII. On a publié à Revel & à Riga de même que dans divers autres Ports, une Ordonnance du Czard par laquelle il est très expressément enjoint à ses Fregates & Armateurs de traverser autant qu'ils pourront la Navigation des autres Nations avec la Suede, promettant à chaque Matelot & aux Armateurs une recompense au de-là du butin qu'ils pourront faire.

XIV. On écrit du premier Decembre que S. M. Cz. étoit revenu à Petersbourg de Cronstot & de Flentenbourg, où Elle étoit allée, & qu'à son retour Elle avoit tenu un Conseil Privé chez le Prince de Menzicok, où il avoit été resolu de continuer la guerre, & de tout hazarder, plutôt que d'accepter

des Princes &c. Janvier 1720. 65

Face ter des conditions desavantageuses; que depuis ce Prince avoit fait sortir de Revel une Escadre pour arrêter tous les Vaisseaux Marchands qui seroient trouvez allaistrasiquer en Suede, de quelque Nation qu'ils fussent.

XV. *Pologne.* On apprend des Frontieres de Pologne, que la peste avoit beaucoup diminué à Leopold; mais qu'elle estoit glissée dans Zallow, Zaras, Kolzel & Ostranick, & qu'on continuoit de faire bonne garde pour empêcher que personne ne vint des lieux infectez, dans ceux qui ne le sont pas; les nouvelles suivantes assurent qu'elle avoit aussi tout-à-fait cessé à Zamosck, & que les Habitans qui s'étoient retirez dans le Plat Pays, commençoient à revenir dans ces Villes; que 4. Régimens Imperiaux s'étoient postez sur les avenues pour empêcher qu'il ne passât personne en Allemagne, venant de la Russie Polonoise, où cette maladie continuoit de faire beaucoup de ravages.

XVI. Le 2. Novembre on publia à son de Trompe à Posoanie, les Lettres Circulaires du Roi de Pologne pour l'Assemblée des Diettes particulieres des Palatinats du Royaume pour le 14. Decembre; & en même tems la Convocation des Etats Generaux à Warsovie pour le 30. du même mois. Plusieurs Senateurs se sont déjà rendus dans cette dernière Ville, & dès le 24. Novembre un Fourier de la Cour travailloit au Reglement des Quartiers, pour les Députez qui doivent y assister, & à faire meubler des Apartemens pour S. M. Pol.

*Convoca-
tion de la
Diette gene-
rale à War-
sovie.*

E

qui

qui est attenduë de Drefde pour faire l'ouverture de cette Affemblée dans le tems fixé.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable dans LA GRANDE BRETAGNE depuis le mois dernier.

Le Parlement d'Irlande prorogé.

I. *Irlande.* LE Parlement d'Irlande assis à Dublin, ayant terminé heureusement & à la satisfaction de la Cour toutes les affaires qui y avoient été portées, le Duc de Bolton Viceroy de ce Royaume s'y rendit le 9. Novembre en ceremonie, & après une très belle Harangue qu'il fit aux deux Chambres, S. E. prorogea cette Asssemblée jusqu'à l'année prochaine 1720. suivant les ordres qu'il en avoit reçu des Seigneurs Regens. Vers le 15. ce Seigneur se disposoit à partir pour aller en Angleterre.

Generaux envoyez en Ecosse & en Irlande.

II. *Londres.* Sur ce que l'on a été informé que l'Escadre Espagnole commandée par le Duc d'Ormond, & qui avoit paru sur les Côtes de Bretagne, avoit fait voile du côté du Nord.Ouest ou de l'Irlande, les Seigneurs Regens ont réitérez les ordres qu'ils avoient déjà donnez à Plymouth, à Bristol & en Irlande, pour veiller à la sûreté des Côtes; le General Carpenter a été envoyé en Ecosse, le General Macartney en Irlande, & le General Evans à Louest; 2. Regimens sont aussi partis pour se rendre à Bristol; mais depuis ces dispositions & ces sages précautions, l'Escadre du Duc d'Ormond n'a paru

des Princes &c. Janvier 1720. 67

paru nulle part, & on n'a pas appris qu'elle ait rien tenté sur les Côtes de ce Royaume.

III. Le 7. Novembre les jeunes Princesses revinrent en parfaite santé de Kensington au Palais de St. James, pour y attendre le retour de Sa Majesté.

IV. Le Roi ayant fait voile le 24. de *Helvoet-Sluis* en Hollande à une heure après midi, arriva le lendemain à *Gravesend* revenant de les Etats d'Allemagne. S. M. après y avoir dîné monta en Carrosse & se rendit le soir au Palais de *St. James* au bruit du Canon du Parc & de la Tour, & aux acclamations du peuple qui bordoit les rués depuis le Pont de Londres jusqu'au Palais.

Le lendemain 25. S. M. reçut les complimens de la Noblesse & des Ministres étrangers sur son heureux retour, & vers le midi s'étant rendu à la Chapelle Royale, on y chanta un Hymne en forme de Te Deum après le Sermon qui fut prononcé par le Docteur *Chifwel*. Le 27. le Lord Maire accompagné des Aldermans & Scherifs, furent aussi féliciter le Roi sur son retour; qui les reçut très favorablement; l'Université de Cambridge, à la tête de laquelle étoit le Duc de *Sommerfet* & les Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud, rendirent de même leurs devoirs à ce Prince, & le 7. même jour l'Archevêque de *Cantorberi* accompagné de plusieurs Evêques se rendit aussi au Palais, où il fit à Sa Majesté une harangue dont voici la teneur.

JE suis chargé de la part de Mrs. les Evêques de rendre à V. M. nos tres humbles reconnoissances, pour la protection qu'il lui

Retour du
Roi.

a plu donner a nos freres les Protestans du *Palatinat*, de *Pologne*, & de *Lituanie*, persecutez pour la foi; & nous sommes persuadez que certe clemence Royale attirera un nombre infini de Benedictions sur la personne sacrée de V. M. & sur ses entreprises.

J. C. nôtre Sauveur a promis que quiconque donnera un verre d'eau froide au moindre de ses Disciples pour l'amour de lui; il en seroit recompensé, combien plus ce glorieux Sauveur recompensera t'il largement V: M. qui a étendu ses soins & sa charité sur tant de milliers de ses disciples affligez & persecutez, & qui par là vous est approprié d'une maniere particuliere le titre de veritable Défenseur de la Foy, que vos Ancêtres vous ont transmise avec la Couronne.

V. Le 4. Decembre l'ouverture du Parlement se fit avec les ceremonies accoutumées, & le Roi s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, où celle des Communes fut mandée, S. M. fit aux 2. Chambres le discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

LA satisfaction avec laquelle j'ay accoutumé de me trouver icy avec vous, est considerablement augmentée cette fois, puis qu'il a plu à Dieu de fortifier les Armes de la Grande Bretagne, & celles de nos Alliez, & de faire tellement prosperer nos diverses negociations que par la benediction qu'il a repandue sur nos travaux, nous pouvons raisonnablement nous promettre de recueillir bien-

tôt

tôt les fruits de nos succès. Je suis persuadé que tous mes bons Sujets conviendront que c'est un dédommagement suffisant pour quelque dépense extraordinaire qu'il a fallu faire, que toute l'Europe soit sur le point d'être délivrée des calamitez de la guerre, par l'influence des Armes & des Conseils de la Grande Bretagne; un Royaume Protestant a déjà été sauvé par l'interposition que nous y avons employée si à propos; & nos derniers Traitez ont posé un fondement & une union entre les plus considérables Puissances, qui contribuera très-efficacement à la sûreté de notre sainte Religion.

Je crois que vous ne pouvez qu'être fort surpris de la continuation d'une guerre dans laquelle nos Ennemis ont tout à craindre & rien à espérer; il seroit en effet fort difficile de former aucun jugement des conseils qui ont éclaté depuis quelque tems, par des mesures si temeraires & si mal concertées: s'ils comptent sur nos divisions domestiques, je ne doute pas qu'en fort peu de tems, les espérances que cette attente leur a donné, ne se trouvent aussi vaines & aussi mal fondées, qu'aucun de leurs précédens projets.

En me rejoyssant avec vous de cette heureuse situation des affaires, je dois vous dire que comme je remplis de mon côté avec beaucoup de fidélité & d'exactitude mes divers engagements envers mes Alliez, aussi j'ai reçu de leur part des secours d'assistance si sinceres & si puissans, que je ne doute point qu'ils n'établissent une amitié durable entre nous.

Messieurs de la Chambre des Communes.

*A la Cham-
bre des Com-
munes.*

Vous verrez par les comptes que j'ay ordonné qu'on mît devant vous, avec quelle moderation je me suis servi du pouvoir que vous m'avez donné d'augmenter mes forces de Mer, & de Terre. Je me repose sur cette éminente affection & fidelité que vous avez fait toujours paroître pour ma Personne & mon Gouvernement, m'assurant que vous montrerez toute la vigueur requise, en accordant les Subsidés de cette année, pour lequel effet j'ay ordonné qu'on vous presentât les estimations nécessaires, je dois en même-tems vous recommander de chercher les moyens les plus propres à diminuer les dettes de la Nation.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Vous ne pouvez qu'être sensibles à tant de troubles peu mérités & dénaturés, que j'ay éprouvés pendant le cours de mon Règne; nos divisions domestiques étant exagérées d'ici au dehors, & inspirant à quelque Puissance Etrangere une fausse opinion de nos Forces, les ont encouragés à nous traiter d'une maniere que la Couronne de la Grande Bretagne n'endurera jamais, tant que je la porterai. Ces difficultez & les dépenses que cela nous a causé, ont été le sujet des plaintes & des clameurs de ceux qui y avoient donné lieu eux mêmes; mais comme j'ay combattu ces difficultez jusqu'ici par votre assistance, j'espère par cette même assistance de les surmonter bientôt entièrement; la main de Dieu nous

nous ayant si favorablement protégé dans toutes nos entreprises.

Si les diverses nécessitez de mon Gouvernement ont porté quelquefois votre fidélité & votre affection pour moi, jusqu'à me confier des pouvoirs que vous devez toujours être soigneux de préserver, vous devez reconnoître que ces occasions ont été autant de preuves de l'entiere confiance que vous pouvez toujours prendre en moi; & comme je puis affirmer avec verité que jamais aucun Prince n'a été plus appliqué à étendre sa propre autorité, que je le suis à perpetuer la liberté de mon Peuple, j'espère que vous penserez à tous les moyens qui seront propres à transmettre à votre posterité, la liberté de nôtre heureuse Constitution, & particulièrement à prendre soin de cette partie qui est la plus sujette à abus.

Je me sçais bon gré d'être le premier qui a donné l'occasion de la mettre en sûreté, & il faut que je vous recommande de mener à leur perfection les mesures qui ont demeuré imparfaites dans la dernière Séance autant que la prudence humaine en peut juger. L'Unanimité de cette Séance doit établir avec la paix de l'Europe, la gloire & le Commerce de ce Royaume sur un fondement solide. Je crois que chacun peut voir que nous touchons à la fin de nos travaux; tout ce que j'ai à vous demander, est de vouloir consentir à être un Peuple grand & florissant, puisque c'est par ce seul moyen que je desire de devenir un Roi heureux.

VI. Le 5. la resolution ayant été prise
de

de presenter au Roi des Adresses de remerciement, les deux Chambrs se rendirent en Corps, mais separément l'après midi au Palais, & presenterent à S. M. leurs Adresses. Voici celle des Seigneurs.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

*Adresse des
Seigneurs
au Roi.*

NOUS les très obéissans & fideles Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement, demandons la permission de feliciter V. M. sur son heureux retour dans ce Royaume, & sur les grands succez dont il a plu à Dieu de benir les sages mesures que V. M. a prises pour procurer & établir la paix de l'Europe.

C'est avec une extrême joye & contentement que nous voyons presentement l'heureuse union qui regne entre V. M. & d'autres grands Potentats, & qui tend si visiblement à la sureté de nôtre Religion; Nous souhaiterions aussi de pouvoir exprimer convenablement le vif ressentiment qu'a produit en nous la prompte intercession de V. M. en faveur des infortunez Protestans qui sont persecutez dans les Pays étrangers; & nous supplions V. M. qu'il lui plaise de continuer sa puissante protection & ses bons offices en leur faveur.

Nous demandons semblablement la permission d'assurer V. M. que nôtre dessein est de concourir avec elle, & de la soutenir de tout nôtre pouvoir, pour exécuter les mesures qu'elle jugera encore nécessaires, pour parvenir aux grandes fins que V. M. s'est proposées, pour la sureté du Commerce, pour la gloire de ses Royaumes, & pour le repos de
l'Europe

des Princes, &c. Janvier 1720. 73

l'Europe; & nous nous promettons que l'Europe sera dans peu persuadée que c'est sans fondement que les Ennemis de V. M. & de vos Royaumes se sont flatz de tirer quelqu'avantage de nos divisions domestiques

Ce seroit manquer à ce que nous devons à V. M. & à nôtre Patrie, que de ne pas remercier du profond de nôtre cœur V. M. du rendre & incomparable soin & estime qu'il lui a plû témoigner du haut de son Trône par une très-gracieuse Harangue, pour les libertez de son Peuple & de vôtre heureux Gouvernement; & il appartient à tout fidele Sujet de V. M. qui a quelque sentiment de benedictions si inestimables, d'y repondre par une reconnoissance très parfaite.

L'Adresse des Communes au Roi étoit conçüe en ces termes.

Adresse des Communes au Roi.

Nous les tres obeissans & fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne assemblez en Parlement demandons à V. M. de l'affurer de nôtre joye inexprimable sur son heureux retour dans ses Royaumes, & de lui temoigner aussi nôtre juste reconnoissance des soins infatigables que V. M. à pris pour la sreté & le bien de la Religion Protestante. Nous felicitons aussi V. M. sur les heureux succès des Armes de la Grande Bretagne, & nous la remercions aussi de tout nôtre cœur, des sages mesures qu'Elle a pris, par l'influence de son Conseil Britanique, pour le repos public dans les Pays étrangers

*Adresse des
Communes.*

étrangers, la tranquillité de la Nation, & l'avancement de son Commerce. Nous assurons V. M. que nous prendrons de fortes résolutions pour le soutien de vôtre Gouvernement, & que nous accorderons à V. M. des Subsidés suffisans pour contenter tout le monde, que si nos Ennemis communs ont fait quelque fond sur nos divisions intestines, c'est la plus vaine de toutes leurs esperances, d'autant plus que nous mettrons V. M. en état d'exécuter de concert avec tous vos bons Alliez les justes mesures prises pour le rétablissement de la Paix generale. Nous tâcherons de trouver les moyens les plus convenables pour diminuer les dettes de la Nation, & pour augmenter le credit public; & nous entrerons aussi dans toutes les mesures nécessaires pour affermir nôtre heureuse Constitution, pour laquelle il a plu à V. M. de donner tant de preuves de sa tendresse & de son affection.

Réponse du Roi à l'adresse des Seigneurs.

MY LORDS,

*Réponse du
Roi aux
Adr. ftes.*

Les sentimens que vous me témoignez avoir dans cette fidele adresse pour mes efforts concernant le bien public m'est très agreable. L'assurance de vôtre soutien contribuera beaucoup à parvenir aux grandes & salutaires fins que nous nous sommes proposez. Vous pouvez de votre côté compter sur la stabilité de mes services par tout où ils seront d'usage en faveur de la cause des Protestans & de leurs intérêts.

Réponse

Reponse du Roi à l'adresse des Communes.

MESSIEURS,

JE vous remercie de bon cœur de cette adresse qui contient les plus grandes marques de respect & d'affection pour ma personne & pour mon Gouvernement. Vous verrez combien j'y suis sensible, par les efforts que je ferai toujours pour procurer votre bien & votre prospérité.

VI. On a été informé par un Excrés que l'Amiral Michell commandant l'Escadre qui avoit été envoyée en Espagne, étoit arrivé à *Falmouth* dès le 22. Novembre avec 4. Vaisseaux de guerre & plusieurs Bâtimens de transport, le reste ayant été séparé de son Escadre. On a appris depuis que ces derniers s'étoient retirés à *Plimouth* & avoient rejoint ensuite l'Amiral Michell à *Falmouths* que le 3. Decembre cet Amiral étoit arrivé à *Spithead* & étoit allé mouiller l'Ancre près de *Portsmouth* avec une partie de ses Vaisseaux, & le reste près de *Gosport* où les Troupes qui ont servi à l'expédition de *Vegos* avoient été débarquées; suivant les Lettres du 8. Decembre ces Regimens s'étoient mis en marche pour se rendre dans les Quartiers qui leur ont été assignez, & le Lord Cobham qui les commandoit étoit revenu à *Londres* où il avoit rendu compte de sa Commission à Sa Majesté, qui l'avoit reçu très-favorablement.

Retour de
l'Amiral
Michell
d'Espagne

VII. L'Amiral Norris est aussi heureusement arrivé à *Yarmouth* avec l'Escadre des Vaisseaux Anglois qu'il commandoit

Arrivée de
l'Amiral
Norris.
dans

dans la Mer Baltique. Le Colonel Stanhope est revenu de l'Armée de Catalogne commandée par le Marschal de Berwick, & Mr. Bladen de la Cour de France, où il étoit allé pour régler quelques différens au sujet des Limites dans l'Amérique, & dont la discussion a été remise à Mr. le Comte de Stairs Ambassadeur de S. M. B. en cette Cour.

Le Comte de Sunderland fait Chevalier de la Jarretiere.

VIII. Dans un Chapitre que tint S. M. le 2. Decembre, ce Prince créa le Comte de Sunderland Chevalier & Compagnon de l'Ordre de la Jarretiere, avec les formalitez usitées en pareille occasion. Ce Seigneur quelques jours auparavant avoit repris les fonctions de sa Charge de grand Tresorier depuis son retour d'Hannover, & Mr. Stanhope s'étoit aussi rendu à son Bureau pour la premiere fois, pour continuer à travailler comme ci-devant aux affaires publiques

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**Es Etats de Hollande & de West-frise qui se sont ajournez plusieurs fois pendant le mois de Novembre dernier, se rassemblerent le 14. Decembre, & continuoient encore leurs scéances.

II. Le Comte de Sunderland revenant d'Hannover arriva le 19. à la Haye, & fut traité très splendidement par le Comte de Cadogan

Cadogan, de même que Mr. de Morville Ambassadeur de France. Le Duc d'Albermale, le Lord Winchester, le Duc de Montross, & Mr. Riva Envoyé de Modene, arriverent aussi le 21. & confirmerent que Sa Maj. Brit. devoit se rendre le 23. à *Schoonhoven*, sur quoi le Comte de Cadogan partit le 22. avec plusieurs autres personnes de distinction pour aller à sa rencontre, & pouvoir accompagner ce Prince à *Helvoets Sluys*, où ce Monarque devoit s'embarquer, & où il s'embarqua effectivement le 24. comme il a été dit à l'Article précédent. Le 25. des Seigneurs revinrent tous à la Haye après avoir eu l'honneur de saluer S. M.

III. Plusieurs Exerz ont passé par la Haye allans porter dans les différentes Cours la confirmation que S. M. étoit heureusement arrivée à Londres le 25. Il est aussi arrivé en cette Ville plusieurs Seigneurs étrangers qui vont voyager, parmi lesquels se trouvent le jeune Prince Frederic de Brandebourg, le jeune Prince d'Anhalt & Mr. le Comte de Spaar Suedois, qui vont à la Cour de France.

IV. *Bruxelles.* Le 25. Novembre le Marquis de Senneterre Ambassadeur de France, qui avoit suivi le Roi de la Grande Bretagne à Hanover, arriva à Bruxelles; à son arrivée Son Excellence fut saluer le Marquis de Prié avec lequel elle eut une conférence, & le lendemain elle fut traitée à souper chez le Comte de Rousy Resident de France. Le 27. elle partit de cette Ville au bruit de Canon des Ramparts pour retourner à Paris.

ARTICLE IX.

Qui contient la Naissance, le Mariage & la Mort des Princes & autres personnes Illustres.

Naissance. I. LE 11. Novembre la Comtesse de Sashope, Epouse du Secretaire d'Etat, accoucha heureusement à Londres d'une fille.

Mariages. II. Le 8. le Comte de Harschan Conseiller d'Etat de l'Empereur & President du Conseil pour la Boheme, épousa dans la Chapelle du Palais à Vienne, la Comtesse de Souches Dame de la Chambre du Liét de l'Imperatrice Marc; ce fut le Nonce Spinola qui fit la ceremonie en présence de la Famille Imperiale.

Le 26. le Comte de Feran Grand d'Espagne, épousa aussi dans la même Chapelle la Comtesse Lsnuis de Gelabert Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante.

Lord March fils du Duc de Richemont, épousa le 6. Decembre à la Haye la fille aînée du Comte de Cadogan Ambassadeur de S. M. Britannique auprès des Etats Generaux.

Morts. III. Le Comte de Conventry mourut le 10. en Angleterre dans sa maison de Campagne au Comté de Gloucester.

Vers le milieu du mois de Novembre la mort enleva à Paris le Marquis de Chabonais, fils du feu Marquis de St. Paulange.

Le jeune Baron de Kilmanseck, fils du Grand Ecuyer de S. M. Britannique, com-

des Princes &c. Janvier 1720. 79
Le Duc d'Hannover, est mort à Geneve,
& a été inhumé avec beaucoup de pompe
dans l'Eglise de St. Pierre.

Mr. Eck Lieutenant General & Colonel
d'un Regiment de Cavallerie au service des
Etats Generaux, mourut à la Haye le 26.

Quoique la saison soit avancée, la petite
verole ne cesse pas à Paris: sur la fin de
Novembre elle enleva dans cette Ville le
Marquis de Conflans premier Gentilhomme
de la Chambre de S. A. R. le Duc Regent.

Le Marquis de Bellegarde, fils du Duc
d'Antin est aussi mort de cette maladie, de
même que plusieurs autres, dont le détail
seroit trop long.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Janvier 1720.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques Nouvelles de Litteratures.</i>	page 3
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	15
ARTICLE III. <i>France</i>	32
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	47
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	50
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	58
ARTICLE VII. <i>Grande Bretagne.</i>	66
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	76
ARTICLE IX. <i>Naissance Mariages, & Morts des personnes Illustres.</i>	78

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *Le Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Særæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS-JOSEPHUS DOLBERG.